



SCHEMA DEPARTEMENTAL

DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

TARN



Le présent schéma départemental de l'animation de la vie sociale produit dans une dynamique partenariale très large se veut d'apporter une réponse aux besoins de la population tarnaise.

Ce document retranscrit de manière fidèle l'expression des acteurs associés à cette démarche et la formulation des propos recueillis.

Que tous ceux qui y ont contribué en soient remerciés :

- *La Scop Accolades, et tout particulièrement Etienne RAGOT et Françoise BEZIN, pour l'animation des rencontres territoriales, pour leur implication et leur volonté de favoriser la prise en compte de la parole de chaque participant ;*
- *Les collectivités territoriales, les communes, les associations et les centres sociaux qui nous ont réservé leur meilleur accueil et qui ont favorisé une animation réunion lors des rencontres en territoires ;*
- *L'ensemble des participants qui ont pu apporter leurs connaissances et leurs vécus respectifs des territoires. De ce fait, ils ont ainsi contribué à l'élaboration du schéma départemental de l'animation de la vie sociale.*

SOMMAIRE

PREAMBULE	7
INTRODUCTION	9
1. L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	11
1.1 – Un axe constant de la politique familiale et sociale de la branche Famille	12
1.2 – Un cadre de référence, la circulaire n° 2012-013 du 20 juin 2012	13
1.3 – L'animation de la vie sociale, le regard des acteurs associatifs et institutionnels du Tarn	15
2. LES MISSIONS GENERALES DES STRUCTURES DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	17
2.1 – Les centres sociaux et les espaces de vie sociale, des leviers et des relais essentiels de la politique familiale	18
2.2 – Des missions complémentaires aux missions générales des centres sociaux	19
2.3 – Des valeurs et des principes à respecter	20
2.4 – Des finalités qui transcendent des projets sociaux	20

3. LES PROJETS DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE AU SERVICE DES HABITANTS	21
3.1 – Le projet social conçu dans une approche globale	22
3.2 – Le projet "familles", un levier pour agir en faveur du soutien à la parentalité	24
3.3 – Les conditions d'agrément du projet social des équipements Avs	25
3.4 – La démarche participative, un élément fondamental de l'agrément renforcé par la circulaire 2016-006	26
3.5 – L'évaluation et les modalités de suivi	26
4. LA DEMARCHE D'ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	27
4.1 – Les enjeux du schéma pour la Caf du Tarn	28
4.2 – Un cadre stratégique partagé	28
4.3 – Le choix de la Scop Accolades	30
4.4 – Le descriptif de la méthode : du comité de suivi aux rencontres en territoire	30
5. LE DIAGNOSTIC SOCIAL DEPARTEMENTAL : DES DONNES TERRITORIALES A L'EXPRESSION DES ACTEURS	37
5.1 – Le portrait territorial	38
5.2 – La géographie et la caractérisation du territoire en 2015	39
5.3 – Les évaluations démographiques du territoire	41
5.4 – Les indicateurs de pauvreté du département	45
5.5 – L'expression des acteurs	48
6. LES FORCES ET LES FAIBLESSES DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL	53
6.1 – Les forces du territoire	54
6.2 – Les faiblesses du territoire	56
6.3 – Les préoccupations quotidiennes des acteurs qui agissent sur les territoires	58

6.4 – Les préoccupations partagées et les enjeux à l'échelle du département	60
6.5 – Les structures d'animation vie sociale dans le Tarn	62
6.6 – Les principales préoccupations des centres sociaux et des espaces de vie sociale au niveau départemental	64
6.7 – Des objectifs partagés exprimés par les centres sociaux et les Evs au niveau départemental	64
7. LES AXES DE DEVELOPPEMENT CONCERTES SUR LA PERIODE 2017 – 2022	67
7.1 – Les évolutions souhaitables des acteurs à l'échelle des territoires	68
7.2 – Les perspectives de développement des structures Avs dans le Tarn	71
7.3 – Les axes stratégiques et les objectifs généraux	72
7.4 – Les objectifs opérationnels à mettre en œuvre	73
7.5 – Le soutien conjoint des partenaires aux structures de l'Avs	74
8. LA GOUVERNANCE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	77
8.1 – Les grands principes retenus	78
8.2 – Le comité de suivi départemental du Sdavs	78
8.3 – Le comité technique départemental	79
CONCLUSION	81
ANNEXES	83
Annexe 1 : discours	85
Annexe 2 : charte de la laïcité	95

PREAMBULE

L'animation de la vie sociale est un secteur d'intervention sociale enraciné dans des initiatives privées de la fin du XIX siècle¹ ; il s'est développé à partir des politiques de reconstruction de l'après-guerre 39-45, en s'appuyant principalement sur les centres sociaux créés dans les années 20 et sur le travail social collectif. Aujourd'hui, ce sont plus de 3 000 structures de proximité, centres sociaux et espaces de vie sociale, qui s'inscrivent dans la politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille.

Depuis le début des années 1970, par délégation de l'État, la Cnaf et les Caf ont été positionnées comme un acteur central en leur confiant la responsabilité en matière d'agrément, agrément qui, ipso facto, engage des financements institutionnels susceptibles d'entraîner le soutien des partenaires. L'animation de la vie sociale repose sur le développement de dynamiques de mobilisation des habitants et sur la construction de réponses sociales aux besoins des personnes, des groupes et des territoires.

Les textes institutionnels servant de référence² pour l'ensemble des acteurs de l'animation de la vie sociale ont été élaborés entre 1995 et 2002, dans le prolongement des résultats de l'enquête Observatoire de 1991.

La Convention d'objectifs et de gestion 2009-2012 a fixé à la branche Famille l'objectif de faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne, en particulier au travers des centres sociaux et des structures d'animation locale. Quatre axes de travail en découlent :

- Faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement et favoriser le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale ;
- Rendre lisible le projet social global des structures d'animation de la vie sociale et développer des outils de gestion et d'évaluation ;
- Encourager les initiatives des habitants, la dynamique participative au sein des structures et la concertation entre acteurs de l'animation de la vie sociale ;
- Améliorer l'économie générale du secteur de l'animation de la vie sociale.

¹ Parmi ces œuvres privées de la fin du XIX siècle : l'Union familiale de Charonne fondée en 1894, l'Œuvre sociale de Popincourt fondée en 1897, puis la Résidence sociale de Levallois-Perret créée en 1920.

² Circulaire Cnaf n°56-85 du 31 décembre 1985, Circulaire du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale du 12 mars 1986, Circulaire Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995, lettres circulaire Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n° 195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999, Circulaire n°07-2002 du 31 janvier 2002.

La branche famille a reprécisé en 2012 sa politique d'intervention en matière d'animation de la vie sociale. La circulaire Cnaf n°2012-013 du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale (Avs) en constitue le support de référence pour l'ensemble des Caf.

Dans ce cadre, la Cnaf a confirmé les engagements de la branche Famille en faveur du développement territorial de ce secteur d'intervention :

- 1) autour d'un partenariat renouvelé et renforcé, d'une plus grande lisibilité et cohérence des actions ;
- 2) par une meilleure définition des finalités et des missions des structures d'animation de la vie sociale financées par les Caf.

Le déploiement de cette politique, dans le cadre des schémas départementaux de l'animation de la vie sociale, s'appuie sur un large partenariat et sur des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale) que les Caf ont la responsabilité d'agréer sur la base d'un socle de critères définis par la Cnaf.

Les orientations de la Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 s'inscrivent dans le prolongement des efforts déjà engagés. Outre la poursuite du soutien aux structures, la branche Famille vise à poursuivre et adapter les actions de promotion de la vie sociale sur les territoires péri-urbains et ruraux, caractérisés par une absence d'offre en direction de la jeunesse. Elle répond à une volonté de donner plus de visibilité, à mieux comprendre le rôle des centres sociaux, en rendant plus visible le projet social global des structures Avs.

La COG a pour objectif de renforcer la concertation entre les acteurs de l'animation de la vie sociale et la dynamique participative au sein des structures en encourageant les initiatives d'habitants.

Enfin, la circulaire n°2016-005 du 16 mars 2016 vient compléter celle de 2012. Elle précise les conditions d'agrément des structures d'animation de la vie sociale. Parmi ces critères, la participation des usagers/habitants à l'élaboration du projet social et à la vie des équipements est l'élément central de l'agrément délivré par les Caf aux centres sociaux et espaces de vie sociale. Cette démarche participative des usagers/habitants doit être appréciée par les Caf indépendamment des modes de gestion des structures.

INTRODUCTION

Extrait du discours de la Directrice de la Caf du Tarn lors de la restitution du Sdavs le 19 octobre 2016

... "L'animation de la vie sociale est un axe constant de la politique familiale et sociale portée par la branche famille, en cohérence avec les besoins des habitants des territoires. Elle constitue un des volets de l'offre globale de service institutionnelle en direction des familles. C'est une réponse pertinente et adaptée car son action se fonde sur une démarche globale pour répondre : aux problématiques sociales et collectives d'un territoire, aux besoins des habitants et aux difficultés de la vie quotidienne des familles. Elle constitue une des dimensions possibles de l'aménagement du territoire.

Il s'agit de favoriser l'intégration sociale des familles dans leur environnement et ainsi contribuer à la cohésion sociale sur les territoires..."

... "La Caf du Tarn a inscrit cette démarche d'élaboration du schéma dans une dimension de travail participatif et partenarial. La dimension partenariale s'est traduite tout d'abord par la mise en place d'un comité de suivi, fondée sur la reconnaissance des spécificités et des compétences de chacun..."

Il est composé des acteurs suivants :

⇒ **Au titre des acteurs institutionnels**, les représentants :

- de l'Etat,
- du Département,
- de la Msa,
- de la Carsat,
- de l'Association des maires et des élus locaux du Tarn.

⇒ **Au titre des acteurs associatifs**, les représentants :

- de Jeunesse au plein air,
- de l'Union départementale des associations familiales,
- de la Fédération départementale des familles rurales,
- de la Fédération des MJC du Tarn.

..."La dimension participative de la démarche a été déclinée dès le choix de l'accompagnateur à savoir la Scop Accolades. Le travail attendu consistait à réaliser un diagnostic social partagé, participatif. L'objectif était de mettre en exergue les besoins exprimés, les spécificités locales et sociales de territoire. Cette démarche a été conduite dans le cadre d'une approche départementale et infra départementale visant à identifier les zones socialement vulnérables, lesquelles intègrent les territoires de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés..."

..."Enfin, cette démarche a permis de formuler des propositions d'évolutions souhaitables à plusieurs échelles, au niveau du département du Tarn, des territoires de vie, enfin à l'échelle de structures elles-mêmes."

1.

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

1.1 - Un axe constant de la politique familiale et sociale de la Branche famille

L'insertion sociale des familles dans leur environnement et le développement des liens sociaux, base de la cohésion sociale, constituent des axes essentiels de la politique familiale et sociale portée par la branche Famille. Ces finalités institutionnelles, déclinées dans la politique d'animation de la vie sociale des Caf s'appuient sur des objectifs, des méthodologies et des professionnels propres à ce secteur d'activité.

Composante de l'offre globale de service et d'intervention des Caf, l'animation de la vie sociale constitue une réponse pertinente et adaptée aux problématiques sociales individuelles et collectives d'un territoire, mais aussi aux dynamiques et aspirations sociales des personnes, des familles et des groupes.

A partir de diagnostics de territoires, de leur analyse et, quels que soient la configuration, le statut, l'origine sociale ou culturelle des familles et des habitants, la politique d'animation de la vie sociale portée par la branche Famille œuvre chaque jour au développement d'un ensemble de services et d'interventions à finalités sociales, éducatives, culturelles, visant la promotion et l'émergence des initiatives locales et citoyennes.

Positionnée au cœur des bassins de vie, développant des actions de proximité en faveur des familles, dans une approche globale des besoins sociaux identifiés ou exprimés au quotidien par les habitants, l'animation de la vie sociale contribue également à la réalisation des engagements de la branche Famille, notamment en matière :

- D'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ;
- De développement de services aux familles dans les domaines de la petite enfance, des loisirs et du soutien à la parentalité (Eaje, Alsh, Ram, Clas, Laep, sorties familiales...) ;
- De déploiement des interventions de travail social et des offres de service des Caf en permettant une mise en relation directe avec les populations.

Les actions développées grâce aux dynamiques impulsées par l'animation de la vie sociale dans les territoires sont des leviers et relais indispensables à la mise en œuvre des politiques familiales et sociales des Caf.

1.2 - Un cadre de référence, la circulaire n°2012-013 du 20 juin 2012

Cette circulaire est le document de référence sur lequel la Caf s'appuie pour développer une politique d'animation de la vie sociale via sa responsabilité d'agrément des structures Avs.

C'est un document qui a pour objectifs :

- De contribuer au développement d'une politique territoriale d'animation de la vie sociale ;
- De développer la lisibilité et la cohérence de ce secteur d'intervention sociale en précisant les finalités et en actualisant les missions des structures ;
- De clarifier les notions centrales de projet social et de participation ;
- De préciser le rôle des Caisses d'allocations familiales et de clarifier les critères d'agrément ;
- D'encourager les différents acteurs à s'engager dans un partenariat renouvelé et renforcé.

Cette circulaire vise au renforcement de l'approche globale et adaptée aux réalités sociales et territoriales. Elle donne aux Caf les moyens de dynamiser leur partenariat pour créer les conditions favorables au développement d'une véritable politique d'animation de la vie sociale.

Cela permet aux personnes de devenir acteurs du changement, tant au regard de leurs conditions de vie (logement, environnement et cadre de vie,...), que de leurs besoins et aspirations personnelles ou collectives (socialisation et insertion, exercice de la parentalité, éducation et formation à la citoyenneté, expression culturelle, ...).

Ce faisant, l'animation de la vie sociale œuvre au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

Deux grands principes d'action sont par ailleurs consolidés dans la circulaire 2016-005 :

1) La participation des habitants

Si la participation des habitants-usagers ne se décrète pas, tous les moyens doivent être engagés pour faire de celle-ci une réalité. Certains moments sont propices au développement de l'implication des usagers et habitants : le diagnostic, l'élaboration du projet social, des temps de la vie collective (fêtes, périodes de tension sur le territoire, etc.) mais aussi dans les phases de bilan et d'évaluation.

Aussi, toute structure d'animation et de vie sociale doit créer les conditions favorables à la participation :

- d'abord, le temps d'accueil, de prise de connaissance et de reconnaissance des personnes, en particulier pour les publics les plus vulnérables car leur engagement dans une activité sociale est souvent difficile ;
- mais aussi, aller vers les habitants, sur leurs lieux de vie, diversifier les formes et les espaces de communication ;
- et surtout, instaurer des instances et des actions favorisant la prise de parole et de responsabilité.

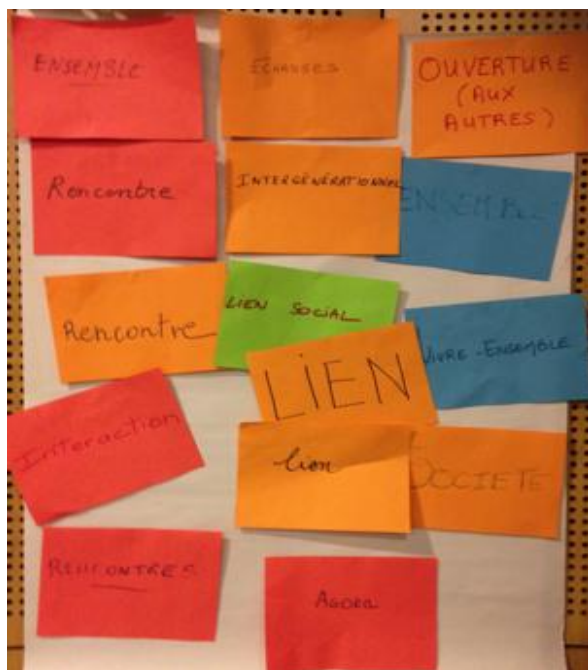
2) Le partenariat

Le projet social doit être articulé avec les projets des autres partenaires et avec le projet du territoire. Cette recherche d'articulation, voire d'harmonisation permet, le cas échéant, de mettre en évidence et de développer des complémentarités, des partenariats opérationnels et/ou des synergies de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique.

1.3 - L'animation de la vie sociale, le regard des acteurs associatifs et institutionnels du Tarn

Au cours des trois premières rencontres territoriales (Février 2016), les participants ont été invités à se lever et à former des petits groupes de trois personnes (de préférence, aller vers des personnes que l'on ne connaît pas encore) et à échanger quelques minutes puis retenir ensemble un mot ou un mot composé à partir de la question suivante : **"Pour vous, qu'est-ce que l'Animation de la vie sociale ?"**

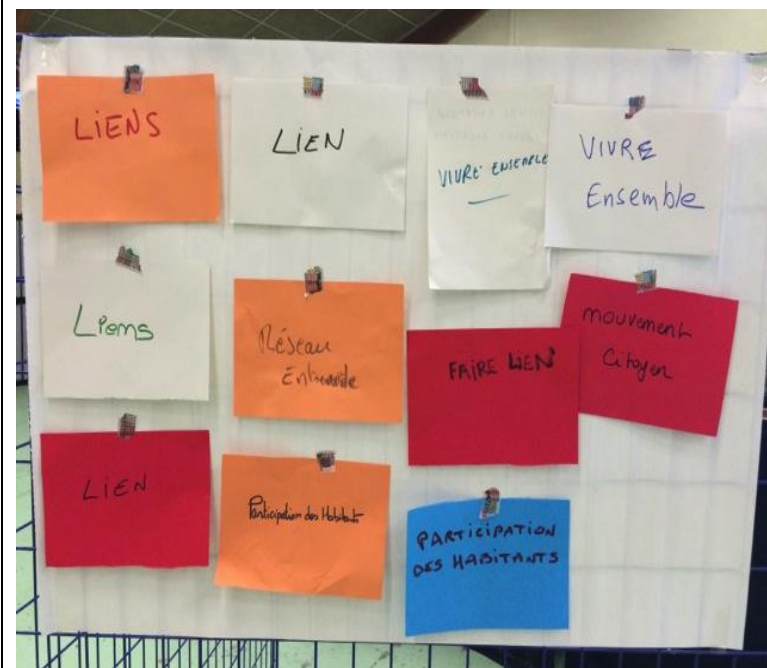
**Agora ; Echanges ; Ensemble (2 fois) ;
Interaction ; Intergénérationnel ; Lien (2 fois) ;
Lien social ; Ouverture aux autres ;
Rencontre(s) (2 fois) ; Société ; Vivre ensemble**



**Coopération ; Donner du sens ;
Echanges ; Equipe ; Faire ensemble ;
Intégration familles ;
Lien(s) ou liant (6 fois) ; Rencontre ;
Volonté**



**Faire lien ; Lien(s) (4 fois) ;
Mouvement citoyen ;
Participation des habitants (2 fois) ;
Réseau entraide ; Vivre ensemble (2 fois)**



2.

**LES MISSIONS GENERALES
DES STRUCTURES
DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

2.1 - Les centres sociaux et les espaces de vie sociale, des leviers et des relais essentiels de la politique familiale

La politique d'animation de la vie sociale s'appuie sur des équipements de proximité, principalement des centres sociaux mais également des espaces de vie sociale (Evs).

Malgré la diversité apparente des équipements et les spécificités territoriales, toutes les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent les mêmes finalités et partagent des valeurs communes. Centres sociaux et espaces de vie sociale répondent à des missions générales communes et se distinguent par des spécificités liées à leur champ et capacité d'intervention. Les centres sociaux disposent de professionnels et de ressources plus importantes que les espaces de vie sociale. Ces derniers fonctionnent, le plus souvent, avec des bénévoles et des moyens limités.

Les structures de l'animation de la vie sociale poursuivent trois finalités :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- La prise de responsabilités des usagers et le développement de la citoyenneté.

Le centre social assure des missions générales :

⊙ un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale

Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.

⊙ un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets

Il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

2.2 - Des missions complémentaires aux missions générales des centres sociaux

- ✚ **Organiser** une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations ;
L'accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information et d'orientation, surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs.
Assuré à titre principal par des personnes qualifiées, l'accueil doit être appréhendé comme une fonction portée collectivement par l'ensemble de l'équipe d'animation du centre social.
Cette fonction doit être reconnue et repérée sur le territoire d'intervention, et l'accueil doit être considéré comme une action à part entière.
- ✚ **Assurer** une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;
- ✚ **Développer** des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquelles ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels ;
- ✚ **Mettre en œuvre** une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;
- ✚ **Organiser** la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

Les espaces de vie sociale développent des missions complémentaires adaptées à leur capacité d'action :

- ✚ **Renforcer** les liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage ;
- ✚ **Coordonner** les initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

2.3 - Des valeurs et des principes à respecter

Les valeurs et principes de la République française s'appliquent tout naturellement aux structures de l'animation de la vie sociale. En raison des finalités poursuivies, il en découle des principes qu'il est opportun de rappeler pour faciliter leur appropriation par l'ensemble des acteurs, professionnels, bénévoles, usagers et partenaires :

- Le respect de la dignité humaine ;
- La laïcité, la neutralité et la mixité ;
- La solidarité ;
- La participation et le partenariat.

Pour un secteur d'intervention qui a pour objectif transversal le "vivre ensemble", il s'agit de points de repère qui renvoient à une éthique à partager avec toutes les parties prenantes. Au titre de la neutralité, les structures de l'animation de la vie sociale ne peuvent héberger aucune activité politique, syndicale, confessionnelle.

2.4 - Des finalités qui transcendent des projets sociaux

Chaque structure de l'animation de la vie sociale, quelle que soit son importance ou les particularités de son territoire d'implantation, poursuit trois finalités de façon concomitante :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain.

Il convient de noter que la troisième finalité relative à "la prise de responsabilité et au développement de la citoyenneté de proximité" constitue un axe d'action des structures peu valorisé jusqu'à présent. Cette finalité renvoie au développement des capacités des personnes et de leur autonomie. Il s'agit d'une spécificité des structures de l'animation de la vie sociale ; à ce titre, elle constitue un élément de leur plus-value sociale.

3.

**LES PROJETS DES CENTRES SOCIAUX
ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE
AU SERVICE DES HABITANTS**

3.1 - Le projet social conçu dans une approche globale

"Le projet social" est la clé de voûte de ces structures de l'animation de la vie sociale. Il est fondé sur une démarche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et à leurs difficultés de la vie quotidienne, mais aussi pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire. Concrètement, en référence aux finalités et missions générales de l'animation de la vie sociale d'une part, et en réponse aux besoins sociaux constatés sur le territoire d'autre part, le projet social global explicite les axes d'interventions prioritaires et propose un plan d'actions et d'activités adaptées. Des équipes de professionnels et des bénévoles animent les structures de l'animation de la vie sociale.

L'approche est multidimensionnelle : approche globale de la situation d'une personne, prise en compte d'une famille dans sa globalité, ouverture à tous les publics et à toutes les classes d'âge, analyse globale du territoire d'implantation, recherche de la mixité des publics et l'intergénérationnalité.

Le projet social est élaboré impérativement dans le cadre d'une démarche participative associant les usagers et les bénévoles, il est validé par l'instance de gouvernance de la structure.

Pour être opérationnel, le projet social devra respecter une structure type :

- Comprendre un diagnostic social concerté avec mise en évidence des problématiques sociales et des potentialités repérées sur le territoire d'implantation, le cas échéant, enrichi des conclusions et recommandations de l'évaluation du précédent projet social ;
- Etre référencé explicitement aux finalités de l'animation de la vie sociale, à savoir l'inclusion et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale sur le territoire, ainsi que la prise de responsabilité et le développement de la citoyenneté des habitants-usagers ;
- Mettre en évidence les axes d'intervention prioritaires ainsi que les objectifs généraux poursuivis au travers du plan d'actions et d'activités ;
- Préciser les principaux résultats attendus pour chacun des objectifs généraux ; pour faciliter la démarche d'évaluation, des indicateurs de résultats auront été fixés ;
- Indiquer la nature des services, des activités éducatives, sociales, culturelles, voire sportives.

Les centres sociaux se placent dans le mouvement de l'éducation populaire et se réfèrent à trois valeurs fondatrices :
la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Le centre social :

- ↳ Un équipement de **proximité** qui veille à **l'accueil** des personnes, des familles et à la mixité sociale, avec une attention particulière pour les publics fragilisés
- ↳ Un lieu de **rencontres** et **d'échanges entre les générations**, un lieu **d'animation** de la vie locale, qui favorise la démocratie de proximité ;
- ↳ Un équipement qui favorise **l'initiative des habitants** et l'implication de ses usagers dans ses dynamiques de **développement social** ;
- ↳ Une équipe d'animation composée de **professionnels**, de **bénévoles** engagés dans les actions, la gouvernance du projet ainsi que des partenariats de territoire.

3.2 - Le projet "familles", un levier pour agir en faveur du soutien à la parentalité

Les centres sociaux, acteurs de l'amélioration de la vie personnelle et sociale des différents membres des familles, sont fortement invités à développer un projet "familles" visant à répondre aux problématiques familiales du territoire, et à soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif.

Par leur position d'acteurs du développement social local, les centres sociaux peuvent également contribuer à la mise en cohérence des actions parentalité sur leur territoire et constituer des relais efficaces des dispositifs de soutien à la parentalité, en particulier, les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents et les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

La mise en œuvre du projet "familles" repose sur une démarche participative réunissant les parents, les enfants, les professionnels du centre social et, le cas échéant, d'autres acteurs du territoire. En s'appuyant sur le savoir-faire et les compétences des parents et des enfants, les actions portées dans ce cadre sont variées :

- L'accueil parents-enfants, les sorties familiales, les loisirs collectifs en famille, les projets de départ en vacances permettent de travailler sur les liens entre les parents et les enfants;
- Les groupes d'échanges favorisent l'expression de la parole et le soutien entre pairs ;
- Les actions d'accompagnement à la scolarité visent à renforcer le lien entre les familles et l'école et à offrir les ressorts nécessaires à la réussite de l'enfant ;
- Les manifestations, notamment festives, favorisent l'établissement de relations de confiance entre les parents et les professionnels et retissent du lien social.

Le projet "familles" est indissociable du projet social du centre mais différencié et spécifique.

3.3 - Les conditions d'agrément du projet social des équipements Avs

L'agrément du projet social des centres sociaux et des espaces de vie sociale est de la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiale, instance politique de la Caf. Trois types de projet peuvent faire l'objet d'un agrément : l'animation globale, l'animation collective familles des centres sociaux et l'animation locale des espaces de vie sociale.

Les espaces de vie sociale adoptent les mêmes finalités et méthodologies mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent. Leur territoire d'intervention et leur projet social répondent aux besoins repérés et sont définis en fonction de leur capacité d'intervention.

Pour agréer un projet social, la Caf mobilise un socle de critères :

- 1) Le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
- 2) La formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;
- 3) La pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
- 4) La cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
- 5) La faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
- 6) L'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
- 7) L'existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
- 8) Pour les centres sociaux, le niveau de qualification et le temps de travail du directeur.

Un centre social peut également solliciter un agrément pour son projet "familles". Les critères suivants sont alors mobilisés :

- 1) La cohérence entre les problématiques familiales repérées et les objectifs généraux des actions collectives familles prévues ;
- 2) Le respect d'une démarche participative s'appuyant sur les compétences des parents et des enfants ;
- 3) L'inscription et l'articulation du projet "familles" avec le projet d'animation globale et la vie sociale sur le territoire ;
- 4) La qualification du référent famille. Le référent doit consacrer au moins un mi-temps à cette activité et être en possession d'un diplôme de travail social de niveau 3.

3.4 - La démarche participative, un élément fondamental de l'agrément renforcé par la circulaire 2016-006

L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire.

La dynamique participative constitue un principe fondateur et une plus-value de l'animation de la vie sociale. La participation concerne à la fois les usagers à titre individuel, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes, ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure. Cette participation des usagers-habitants et des bénévoles contribue directement à la troisième finalité de l'animation de la vie sociale, la prise de responsabilité et le développement de la citoyenneté de proximité.

Du point de vue des usagers et des habitants, les modalités de participation correspondent à différents niveaux d'engagement :

- La présence, consommation de services ou d'activités;
- L'implication dans une instance d'information et de consultation ;
- La contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif ;
- La collaboration "permanente" et la prise de responsabilité ;
- La contribution au processus de décision.

3.5 - L'évaluation et les modalités de suivi

Chaque structure de l'animation de la vie sociale procède à une évaluation annuelle de l'avancée de son projet social et des actions engagées. Cette évaluation représente un processus permanent à partir de critères prédéfinis dans le cadre des orientations du projet des structures et des objectifs à atteindre relatif à l'agrément. Dès lors que le projet est construit de manière partagé (habitants, usagers, adhérents, professionnels, bénévoles, partenaires...), l'évaluation devient un temps privilégié, dans différentes instances formalisées, pour valider, ajuster, améliorer le projet et pour asseoir, renforcer et pérenniser le partenariat.

La Caf du Tarn propose deux outils méthodologiques intitulés "Référentiel des centres sociaux" et "Guide méthodologique animation de la vie sociale", supports à l'évaluation des équipements de la vie sociale. Ces documents sont réajustés en fonction de l'évolution des besoins et des spécificités locales. Enfin, l'enquête annuelle de SENACS permet de recenser des données d'activités et, par conséquent, de suivre l'évolution des structures qui se décline par 6 items : données générales, vitalité démocratique et gouvernance, actions et projets, les partenaires, l'emploi et les finances.

4.

**LA DEMARCHE D'ELABORATION
DU SCHEMA DEPARTEMENTAL
DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

4.1 - Les enjeux du schéma pour la Caf du Tarn

Pour la Caf du Tarn, le schéma départemental d'animation de la vie sociale vise à mettre en valeur l'ensemble des moyens mobilisables dans le domaine de l'Avs et à préciser les attentes de la Caf dans ce domaine pour la période 2017-2022. L'importance est d'avoir une cohérence d'ensemble sur la politique d'animation de la vie sociale et de le formaliser dans un document cadre adapté en fonction du contexte local, des relations partenariales existantes et de la dynamique impulsée par la Caf.

Enfin, le schéma départemental d'animation de la vie sociale sera inscrit parmi les axes de développement des conventions territoriales globales (Ctg) et s'articulera avec les politiques partenariales qui peuvent lui être liées (schéma départemental de services aux familles).

4.2 - Un cadre stratégique partagé

La mobilisation et l'implication des acteurs institutionnels et associatifs à l'échelle du département et des territoires est une composante majeure dans le schéma Avs. Aussi, ces derniers ont été associés de façon stratégique à l'état des lieux, au diagnostic social et aux orientations pour renforcer l'équité entre les territoires et promouvoir des actions au plus proche des besoins et des finalités de l'action sociale familiale.

D'un point de vue opérationnel, la mobilisation des partenaires dans la démarche a pour objectif de :

- Soutenir les structures de l'animation de la vie sociale afin de contribuer à la cohésion sociale sur les territoires ;
- Clarifier les engagements de chacun, notamment dans un environnement mouvant lié à l'évolution des compétences des collectivités territoriales et aux compétences partagées par les différents acteurs, et encourager la formalisation de l'engagement des partenaires (instances, conventions pluri-partenariales, chartes...) ;
- Rechercher les synergies et la mutualisation des moyens où, dans un contexte de maîtrise des fonds publics, la recherche des économies d'échelle est indispensable ;
- Renforcer les synergies existantes du territoire par une meilleure articulation des différents dispositifs de la politique publique (politique de la ville, soutien à la parentalité, politique d'insertion...) ;
- Poursuivre les travaux visant à donner plus de lisibilité concernant ce secteur (observatoire des centres sociaux avec l'outil SENACS).

**La démarche partenariale du schéma Avs
présente une triple opportunité :**

- ↳ **Développer une culture commune
entre les acteurs du secteur ;**
- ↳ **Consolider la pérennité des structures,
notamment leurs financements ;**
- ↳ **Mettre en exergue l'atout que peuvent
représenter ces structures dans le
cadre d'une politique territoriale.**

4.3 - Le choix de la Scop Accolades

Un appel à candidature a été réalisé pour désigner un bureau d'étude chargé de l'accompagnement de la Caf du Tarn dans l'élaboration de son schéma directeur de l'Avs.

Les principaux objectifs de l'appel à projet consistaient en la réalisation d'un diagnostic à partir d'un état des lieux fondé sur une double approche départementale et infra-départementale en identifiant les zones socialement vulnérables, lesquelles intègrent les territoires de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés.

Ce travail devait aboutir à :

- La construction de perspectives d'évolution qualitatives (ex : coordination entre différentes structures sur un territoire pour répondre plus efficacement aux besoins, mutualisation de démarches ou de ressources entre structures) ;
- La mise en évidence des développements quantitatifs souhaitables au regard des besoins repérés ;
- Une dimension prospective intégrant les possibles évolutions liées à l'intercommunalité et à la dynamique partenariale et associative.

L'animation de la démarche est confiée à **la Scop Accolades**, compte tenu d'une expertise dans les démarches de participation et d'animation de territoire et d'une expérience significative et reconnue dans l'Avs (pratique reconnue des Caf et des centres sociaux).

4.4 - Le descriptif de la méthode : du comité de suivi aux rencontres en territoire

- **La mise en place d'un comité de suivi composé de partenaires institutionnels et associatifs** (Etat, Conseil départemental, Caf, MSA, Fédérations Départementales des MJC et des Familles rurales, association des maires et des élus du Tarn, Udaf) qui fédère la démarche au plan départemental et élabore un cadre stratégique d'intervention de la politique Caf à partir d'objectifs partagés afin de mieux coordonner les actions à engager.
- **Un état des lieux et un diagnostic partagé et participatif** qui précise les perspectives d'évolution et met en exergue les besoins exprimés, les spécificités locales et sociales des territoires et du département.

- **Une approche territoriale** visant à élaborer un diagnostic partagé (subdivision du département en 3 sous territoires correspondant à une logique de bassin de vie), à partir **de rencontres participatives et de temps de co-construction** déclinés de la manière suivante :

- ⊙ **L'identification des "préoccupations quotidiennes"** pour les acteurs de la vie sociale : accueil, mobilité, isolement, accès aux droits, santé, jeunesse, parentalité, vieillissement, emploi, logement, loisirs, culture et sport, solidarité, précarité et paupérisation, écoles, contraintes administratives.
- ⊙ **L'identification des "enjeux du territoire"** : coordination, réseaux, bénévolat, politiques locales, participation des habitants, cadre de vie et aménagement du territoire, mixité sociale.



Les tableaux ci-dessous recensent les rencontres et les temps de travail collectifs réalisés :

- avec le **comité de suivi** (4 rencontres entre janvier et septembre 2016) ;
- dans **les territoires** avec la diversité des acteurs invités (15 rencontres de février à juin 2016) ;
- dans deux rencontres proposées aux **responsables des Espaces de Vie Sociale et aux directeurs des Centres Sociaux** (mars et juin) ;
- dans **deux temps "point d'étape" et "restitution de fin de démarche"** proposés à l'échelle départementale (mai et octobre).

Ne sont pas intégrés les divers temps de travail et temps informels vécus au sein l'équipe du service Action Sociale de la Caf du Tarn, entre les intervenants de la Scop Accolades et les Conseillers techniques de la Caf 81 et entre le Conseiller technique animation vie sociale et la Scop Accolades.

Deux phases de travaux sont distinguées : la phase diagnostic et la phase piste d'évolutions souhaitables et orientations stratégiques.

1) La phase diagnostic

Avec qui	Contenus	Dates et lieux
Comité de Suivi 12 participants 1 animateur	Présentation et cadrage de la démarche (remise d'un dossier Caf) Retour sur les attentes et le livrable de la phase 1 Validation des enjeux à mettre au travail Validation des acteurs sociaux à rencontrer Enoncé, repérage des éléments spécifiques de chacun des trois territoires	Département Vendredi 29 janvier 2016 10h00 à 12h00 ALBI (siège de la Caf)
Rencontres Territoriales 130 présences	- Présentation de la démarche d'élaboration du schéma départemental animation de la vie sociale - Inclusion "qu'est-ce que pour vous l'Avs ?" - Travail collectif et participatif pour une première vision partagée des territoires : Besoins des habitants / Acteurs de l'Avs / Forces du territoire / Faiblesses du territoire	Territoire 2 Mercredi 17 février 17h30 à 20h30 TECOU (CC Tarn et Dadou) Territoire 1 Jeudi 18 février 17h30 à 20h30 REALMONT (CC Centre Tarn) Territoire 3 Jeudi 18 février 17h30 à 20h30 SOUAL (Salle polyvalente)
Rencontres Territoriales "Regards croisés sur nos territoires" 117 présences	- Poursuite du diagnostic à partir de 3 "préoccupations" apparues lors des rencontres de février : Le maillage social du territoire / Les compétences sociales des personnes / L'isolement - A partir de l'outil "pesée" : soulignage collectif d'idées fortes, de constats et de propositions - Construction de grilles "Aller vers" de recueil des données "chaudes" auprès d'habitants dans les territoires	Territoire 2 Mardi 15 mars 14h00 à 18h00 GRAULHET (Foyer Léo Lagrange) Territoire 1 Mercredi 16 mars 9h00 à 13h00 VALDERIES (salle polyvalente) Territoire 3 Mercredi 16 mars 9h00 à 13h00 CASTRES (CS Lameihé)

Rencontres des Responsables Evs et Directeurs CS 17 présences	Expressions individuelles et travail collectif à propos de : - Point sur la démarche d'élaboration schéma départemental Avs - Places et rôles des CS et Evs dans l'animation de la vie sociale	Département Vendredi 16 mars 15h00 à 17h00 ALBI (siège de la Caf)
Rencontres Territoriales "Aller vers" : partage des recueils et "réussir le partenariat" 76 présences	- Repérage inclusif des participants (être ensemble) - Retour sur les démarches "aller vers" : réussites, difficultés - Analyse partagée et exercice à partir données INSEE - Retour sur enjeux de la démarche "élaboration schéma Avs" - Exercice "Carte partenariale" et réflexion sur "les conditions de réussite du partenariat" "élaborer ensemble" et "agir ensemble" <i>avec temps de repas partagé</i>	Territoire 2 Mardi 12 avril 10h00 à 17h00 LAVAU (Les Clauzades) Territoire 3 Mercredi 13 avril 10h00 à 17h00 LABRUGUIERE (La Fabrique) Territoire 1 Jeudi 14 avril 10h00 à 17h00 BLAYE LES MINES (La Verrerie)
Comité de suivi 10 présences	- Point sur la démarche participative d'élaboration du schéma départemental Avs - Présentation des thématiques "Préoccupations locales et enjeux" mises en valeur pour le "point d'étape" prévu le soir - Evocation des "cartes partenariales" élaborées dans les rencontres territoriales d'avril	Département Lundi 2 mai de 10h00 à 12h00 ALBI (siège de la Caf)
Point d'étape participatif 96 présences	- Introduction par le Directeur-adjoint de la Caf du Tarn - Inclusion par petits groupes "Que partageons-nous ?" - Diaporama : retour sur la démarche participative ; présentation des "préoccupations locales" et des "enjeux départementaux" - Réactions écrites individuelles - Productions collectives en groupe : synthèses et pistes d'évolutions souhaitables <i>avec apéritif dînatoire</i>	Département Lundi 2 mai à partir de 18h30 ALBI (Lycée Bellevue)
Phase DIAGNOSTIC		De janvier à mai 2016

2) Phase pistes d'évolutions souhaitables et orientations stratégiques

Une nouvelle phase de travail s'organise pour être au plus proche des réalités des territoires : le département est subdivisé en six territoires.



Avec qui	Contenus	Dates et lieux
Rencontres territoriales "L'animation de la vie sociale" - voir carte ci-dessus des 6 "sous-territoires" établis pour ces rencontres 83 présences	- Inclusion participative pour se présenter (être ensemble) - Rappel "préoccupations locales" et "enjeux départementaux" - A partir d'une "pesée", constitution de groupes et travail d'élaboration de fiches "objectifs spécifiques" - "Déclulsion" à l'Abaque de Reignier	Territoire 1 A Lundi 6 juin 9h00 à 12h30 à CAGNAC LES MINES Territoire 1 B Lundi 6 juin 14h00 à 17h30 à ALBAN Territoire 2 A Mardi 7 juin 9h00 à 12h30 à SAINT-SULPICE Territoire 2 B Mardi 7 juin 14h00 à 17h30 à COUFFOULEUX Territoire 3 A Mardi 7 juin 9h00 à 12h30 à BURLATS Territoire 3 B Mardi 7 juin 14h00 à 17h30 à ST AGNAN / LE BEZ
Rencontres des Responsables Evs et Directeurs CS 7 Evs ou CS représentés	- Inclusion à partir "des cartes Dixit" pour réactions à propos de la démarche d'élaboration du schéma Avs - Expressions individuelles puis travail collectif à partir de : "3 préoccupations principales pour votre CS ou Evs aujourd'hui ?" "3 problématiques principales sur le territoire"	Département Jeudi 9 juin de 9h00 à 13h00 ALBI (siège de la Caf)
Comité de suivi 9 présences	- Projection d'un diaporama et échanges à propos de : • Mobilisation au cours de la démarche participative • Préoccupations et enjeux à l'échelle départementale • Préoccupations locales, enjeux, pistes d'évolutions souhaitables et objectifs opérationnels sur les 6 sous-territoires	Département Lundi 27 juin 10h00 à 13h00 ALBI (siège de la Caf)
Comité de suivi 9 présences	- Présentation d'un diaporama et échanges en vue de la restitution de fin de démarche prévue le 19 octobre - Echanges à propos des orientations stratégiques et objectifs généraux	Département Lundi 19 septembre 10h00 à 13h00 ALBI (siège de la Caf)
Restitution de fin de démarche d'élaboration collective 130 présences	- Introduction par la Directrice de la Caf 81 - Présentation diaporama à propos de la démarche, des objectifs spécifiques sur les sous-territoires, orientations stratégiques pour le département, questions/réponses avec les participants - Expressions des membres du Comité de Suivi	Département Mercredi 19 octobre 18h30 à 21h00 ALBI (Ecole des Mines)
Phase Pistes d'évolutions souhaitables et orientations stratégiques		De juin à octobre 2016

Ce que la démarche a produit :

- ↪ Une opportunité pour créer des alliances et des mises en réseau (mieux se connaître et se reconnaître : "mettre un visage sur") ;
- ↪ Des débats entre professionnels, bénévoles, élus... (plus de 500 présences pour près de 220 personnes différentes) ;
- ↪ Le partage des compétences, d'expériences des acteurs du territoire ;
- ↪ Une démarche participative, dynamique, productrice "d'intelligence collective", méthode d'animation transposable sur les territoires ;
- ↪ Une démarche donnant un sens commun à l'animation de la vie sociale ;
- ↪ Des échanges entre les acteurs et les techniciens de la Caf (richesse et proximité) ;
- ↪ Des évolutions de postures individuelles au fil du temps vers une construction plus collective.

5.

**LE DIAGNOSTIC SOCIAL DEPARTEMENTAL
DES DONNEES TERRITORIALES
A L'EXPRESSION DES ACTEURS**

5.1 - Le portrait territorial

Une identité variée et un territoire mixte

Le Tarn est un département de transition entre la métropole toulousaine et le Massif Central. Il est limitrophe avec les départements de l'Aveyron, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de l'Aude. Cette position géographique lui donne une identité variée qui se traduit en particulier par la richesse de ses paysages ruraux et par des contextes d'évolution très différents.

La configuration géographique et la proximité de l'agglomération toulousaine font de ce département un territoire mixte, à la fois rural et urbain, qui se tourne essentiellement vers l'ouest.

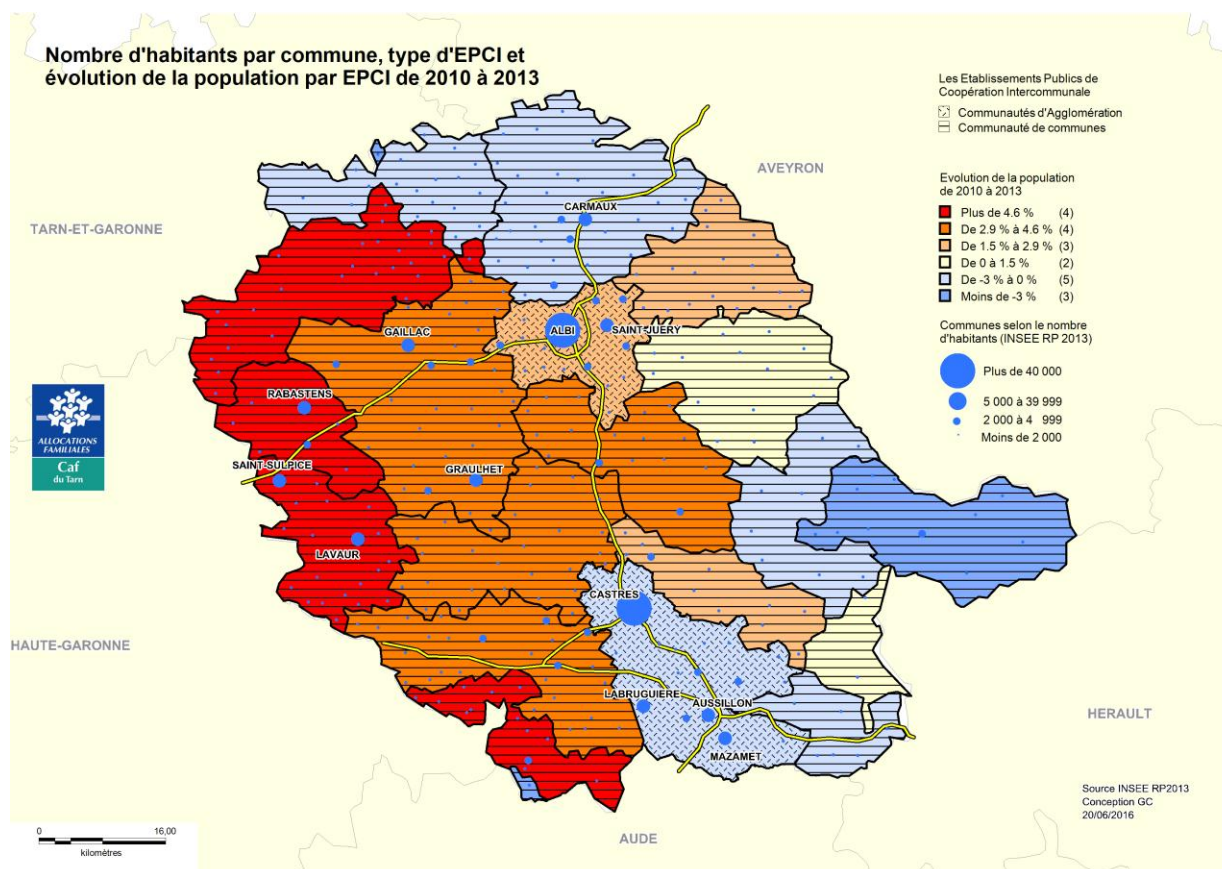
Ce territoire départemental comporte une multitude de services, centres de bassins de vie et une multitude de "pseudo-canton" avec une ouverture vers d'autres départements.



5.2 - La géographie et la caractérisation du territoire en 2015

Répartition de la population

Le département du Tarn comporte 323 communes. Douze d'entre elles ont plus de 5 000 habitants et deux communes ressortent du lot avec plus de 40 000 habitants (Albi et Castres). L'écart d'habitants entre ces deux communes se creuse puisqu'en 2010, Castres possédait 6 600 habitants de moins qu'Albi, se chiffre s'élève à 7 600 en 2013 (la population d'Albi augmente, celle de Castres diminue).



La proximité de Toulouse a un impact direct sur la démographie de l'ouest du département (Rabastens, Saint-Sulpice, Lavar, Gaillac...).

Le département possède deux communautés d'agglomération qui sont la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet. Enfin, de nombreuses communes sont peu peuplées (moins de 1 000 habitants) ; celles-ci se retrouvent majoritairement dans le Nord (Ségala, Pays Salvagnacois), ainsi que dans l'est (partie montagneuse des Monts de Lacaune et du Sidobre).

L'attraction de Toulouse est flagrante dans la hausse de population puisque les Epci à l'ouest du département ont toutes une hausse importante du nombre d'habitants (+ de 4,6 % entre 2010 et 2013). A l'inverse, la population baisse dans les zones rurales du nord et du sud-est du Tarn (plus marquée dans les Monts de Lacaune).

Géographie du département selon les Epci (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Le département du Tarn comporte 17 Epci fin 2016 alors qu'il en comportait 19 en 2010. Cela est dû à la fusion de plusieurs Epci (CC Carmausin avec CC Ségala Carmausin et CC de Vère-Grésigne avec CC du Pays Salvagnacois).

Dix-sept communes n'appartiennent pas à des Epci du Tarn : une est rattachée à la CC du Cabardès Montagne-Noire (Aude), treize à la CC Lauragais-Revel-Sorézois (Haute-Garonne), deux à la CC de la Montagne du Haut-Languedoc (Hérault) et une à la CC du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron (Lot).

Trois Epci ont plus de 50 000 habitants (contre deux en 2010) :

- CA de l'Albigeois (80 121 habitants)
- CA de Castres-Mazamet (79 437 habitants)
- CC Tarn et Dadou (51 326 habitants contre 49 489 en 2010)

Nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et répartition selon leur nombre d'habitants

Nb d'habitants au 1er janvier 2013	Communautés d'Agglomération	Communautés de Communes	Circonscription Caf du Tarn	
moins de 5 000	-	3	3	18%
entre 5 000 et 9 999	-	5	5	29%
entre 10 000 et 19 999	-	3	3	18%
entre 20 000 et 49 999	-	3	3	18%
entre 50 000 et 99 999	2	1	3	18%
100 000 ou plus	-	-	0	0%
Total	2	15	17	100%

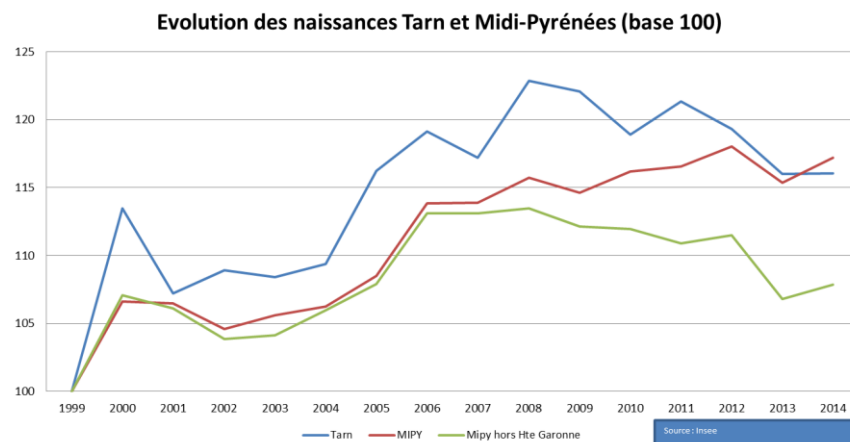
Source : insee.fr - composition EP C12013

5.3 - Les évolutions démographiques du territoire

Les naissances ont fortement augmenté depuis 1999.

A partir de 2000, leur nombre a dépassé les 3 500 par an jusqu'en 2004, puis a augmenté de manière progressive jusqu'en 2008 (plus de 4 000 naissances recensées cette année). Depuis, il semble y avoir une stagnation, voire une baisse puisqu'en 2013 et 2014, seulement 3 800 enfants sont nés (soit le niveau de 2005).

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des naissances dans le Tarn ainsi qu'en Midi-Pyrénées selon un indice de base 100 (la comparaison est également faite avec Midi-Pyrénées hors Haute-Garonne pour gommer l'influence que peut avoir l'agglomération toulousaine sur la région). On peut voir que les naissances dans Midi-Pyrénées augmentent à peine depuis 2006 alors qu'elles avaient subi une forte hausse entre 1999 et 2006. En fait, la Haute-Garonne tire à elle seule le nombre de naissances vers le haut puisque la région hors Haute-Garonne n'arrive pas à stabiliser ce nombre.



Solde naturel et migratoire

Le solde naturel (différence entre naissances et décès) est légèrement négatif pour le Tarn entre 2010 et 2013 alors qu'il est positif dans la région. La pyramide des âges actuelle explique ce faible solde naturel.

La hausse de la population s'explique principalement par le solde migratoire (différence entre le nombre d'habitants arrivant sur le territoire et le nombre de sortants) qui s'approche des 0,6 % annuel. Celui-ci est identique à la région avec ou sans Haute-Garonne. Le solde migratoire est en baisse puisqu'il était de 0,9 % pour le département entre 1999 et 2009 et idem pour la région (1 % contre 0,6 % pour notre période).

Soldes naturel et migratoire (2010-2013)

	Caf du Tarn	Caf région	Caf région hors Hte-Garonne
Population au 1er janvier 2010	375 379	2 881 756	1 638 115
Population au 1er janvier 2013	381 927	2 954 157	1 655 595
Solde naturel entre 2010 et 2013	-184	16 005	-6 723
Solde migratoire entre 2010 et 2013	6 732	56 396	24 203
Evolution annuelle moyenne de la population entre 2010 et 2013	0,6%	0,8%	0,4%
Evolution annuelle moyenne due au seul solde naturel	0,0%	0,2%	-0,1%
Evolution annuelle moyenne due au seul solde migratoire	0,6%	0,6%	0,5%

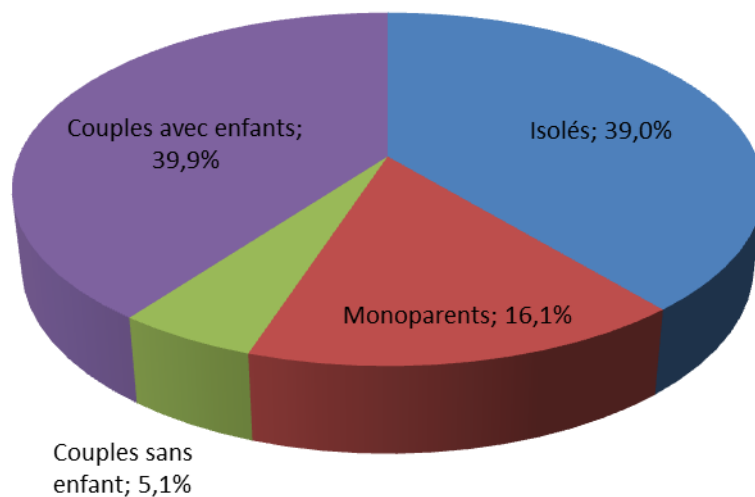
Source : INSEE RP 2013 Insee.fr

Les projections démographiques faites par l'INSEE à l'horizon 2040 prévoient un vieillissement de la population sur l'ensemble de la région. Cela se traduirait sur le département par un solde naturel négatif, celui-ci serait accompagné par une baisse du solde migratoire (qui resterait tout de même positif)³.

³ Source : Insee.fr 6 pages n°130 "Population de Midi-Pyrénées en 2040 Une croissance toujours forte, mais qui se ralentit" décembre 2010.

Situation familiale des allocataires

Répartition des allocataires selon la situation familiale (2015)



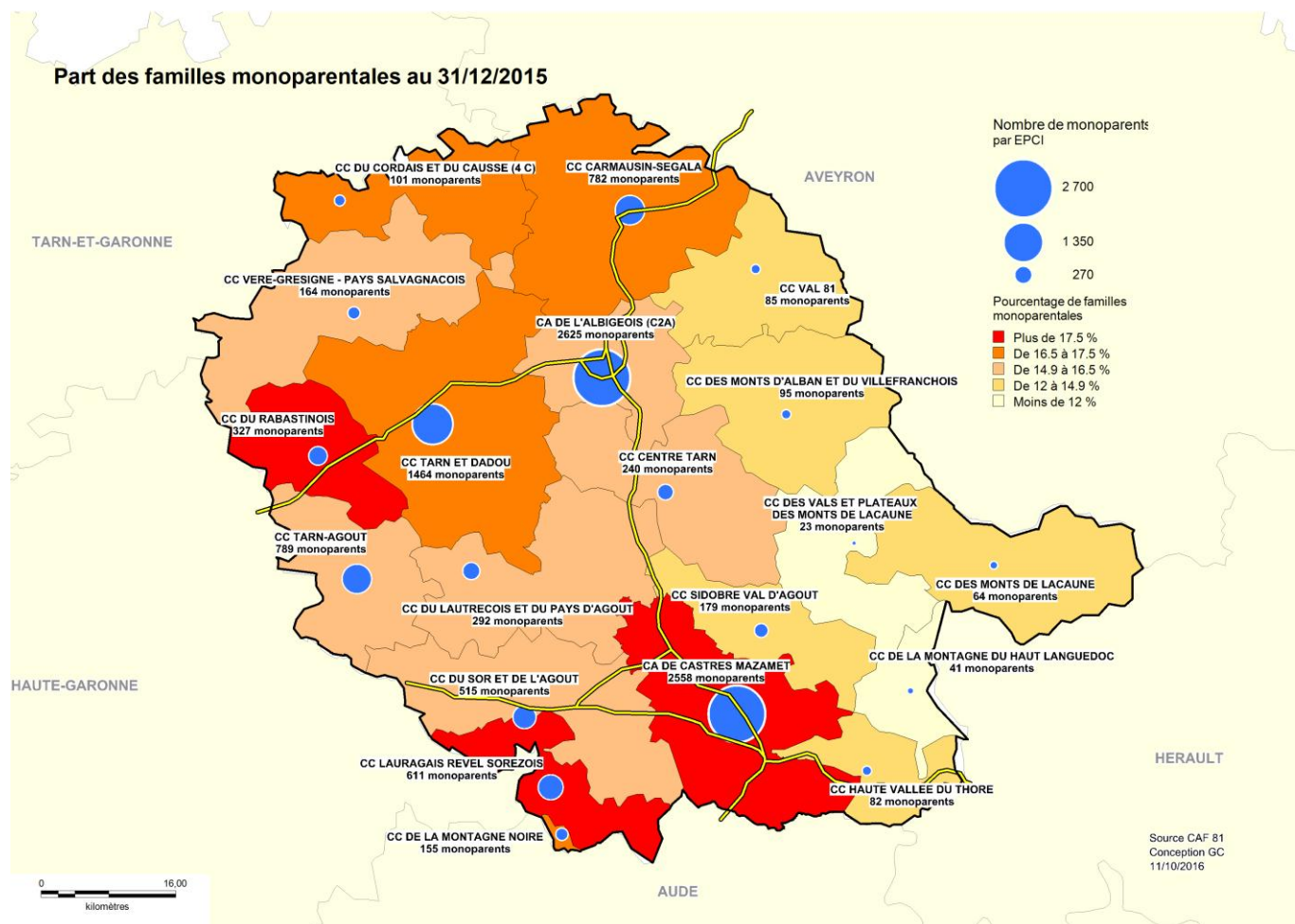
Les couples avec enfants ainsi que les isolés sont les cas les plus fréquents dans les familles tarnaises. La répartition a un peu évolué depuis 2012 : les monoparents sont désormais 16,1 % contre 15,4 % en 2012, les isolés 39 % alors qu'ils étaient 38 % il y a trois ans.

La répartition des allocataires est également différente entre le département et la région, surtout au niveau des couples avec enfants plus présents dans le Tarn, inversement pour les isolés.

Répartition des allocataires selon la structure familiale (2015)

	Tarn		Régions Languedoc Roussillon - Midi-Pyrénées	
Couples sans enfant	3 344	5,1%	55 629	5,1%
Couples avec enfants	26 071	39,9%	387 634	35,5%
Monoparents	10 503	16,1%	182 927	16,7%
Isolés	25 490	39,0%	466 447	42,7%
Total	65 408	100,0%	1 092 637	100,0%

La répartition des familles monoparentales n'est pas la même selon le territoire. Ainsi, les trois Epci possédant le plus de familles monoparentales sont ceux du Rabastinois, du Lauragais-Revel-Sorézois et la CA de Castres-Mazamet). A l'opposé, le taux est plus faible dans tout l'est du département (secteur plus rural).



5.4 - Les indicateurs de pauvreté du département

Situation du territoire en termes de pauvreté

Avec un taux de pauvreté de 15,1 % en 2013, le Tarn se situe au 63^{ème} rang des départements métropolitains classés en termes de taux de pauvreté croissant (72^{ème} en 2010). Bien que trois départements de la région aient un taux plus élevé (Lot, Tarn et Garonne et Ariège avec respectivement 15,2 %, 16,3 % et 17,9 %), le taux est de 13,9 % en Midi-Pyrénées et de 14,3 % pour le national. Le département n'est donc pas bien placé au niveau de la pauvreté. L'amplitude des taux de pauvreté varie de 12,1 % pour la Haute-Garonne à 17,9 % pour l'Ariège.

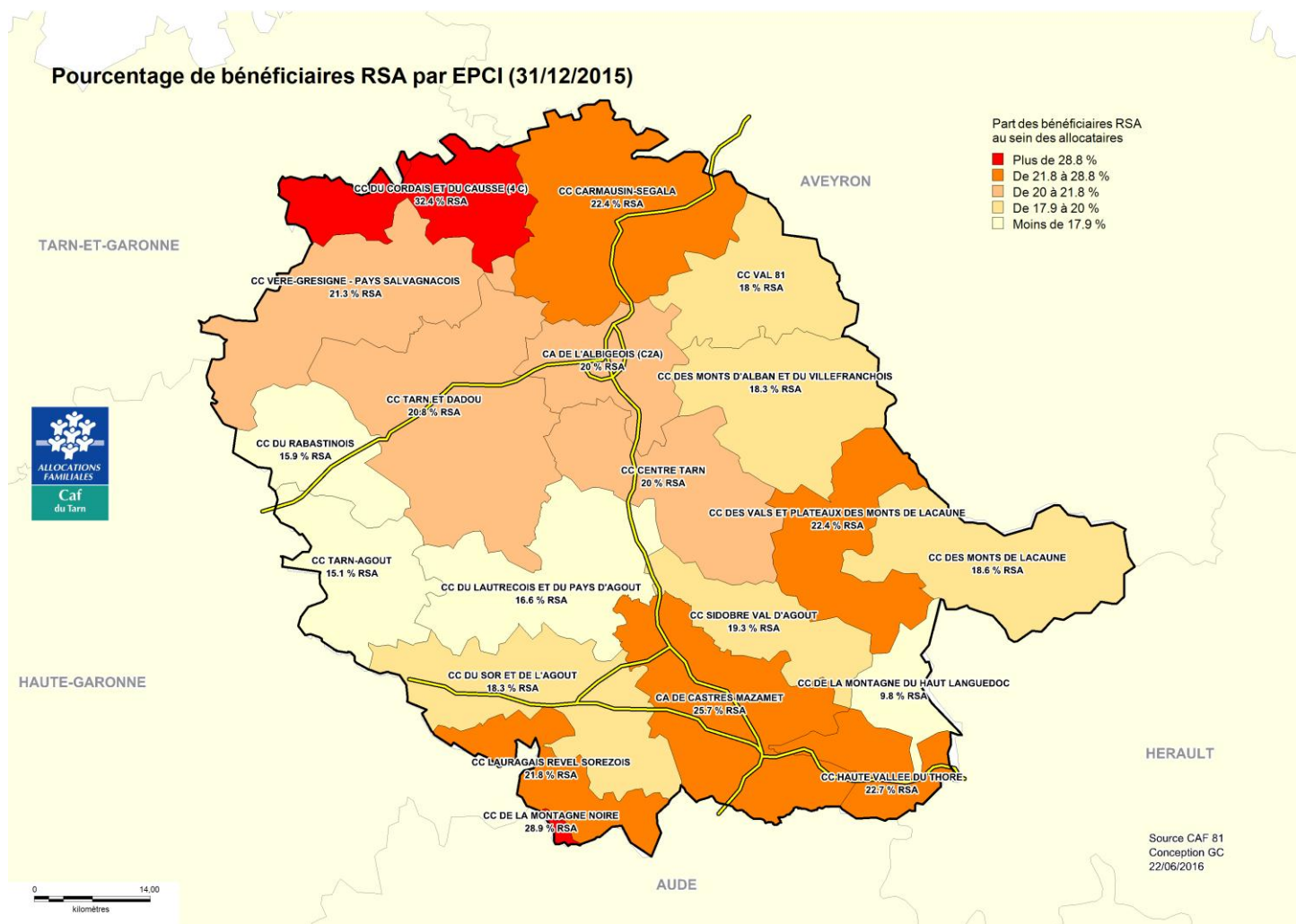
Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté par département au 01/01/2013

	Tarn	Midi-Pyrénées	France métropolitaine	Valeurs médianes dans MIPY	Données du département ayant le plus fort taux de pauvreté de la région (Ariège)	Données du département ayant le plus faible taux de pauvreté de la région (Hte-Garonne)
Taux de pauvreté (60 %)	15,1	13,9	14,3	15,0	17,9	12,1
1er décile	10 410	10 615	10 503	10 488	9 649	11 092
9ème décile	33 163	35 987	37 236	32 906	31 650	39 387
Médiane revenu disponible par UC (en euros)	18 701	19 739	19 786	18 744	18 084	21 475

Source : INSEE, revenus Disponibles Localisés

Alors que le taux de pauvreté a augmenté depuis 2010 pour la France métropolitaine (passant de 14,1 à 14,3 %), le phénomène inverse se produit pour la région et le Tarn (de 15,8 à 15,1 % pour le département et de 14,5 à 13,9 pour Midi-Pyrénées).

Précarité des allocataires

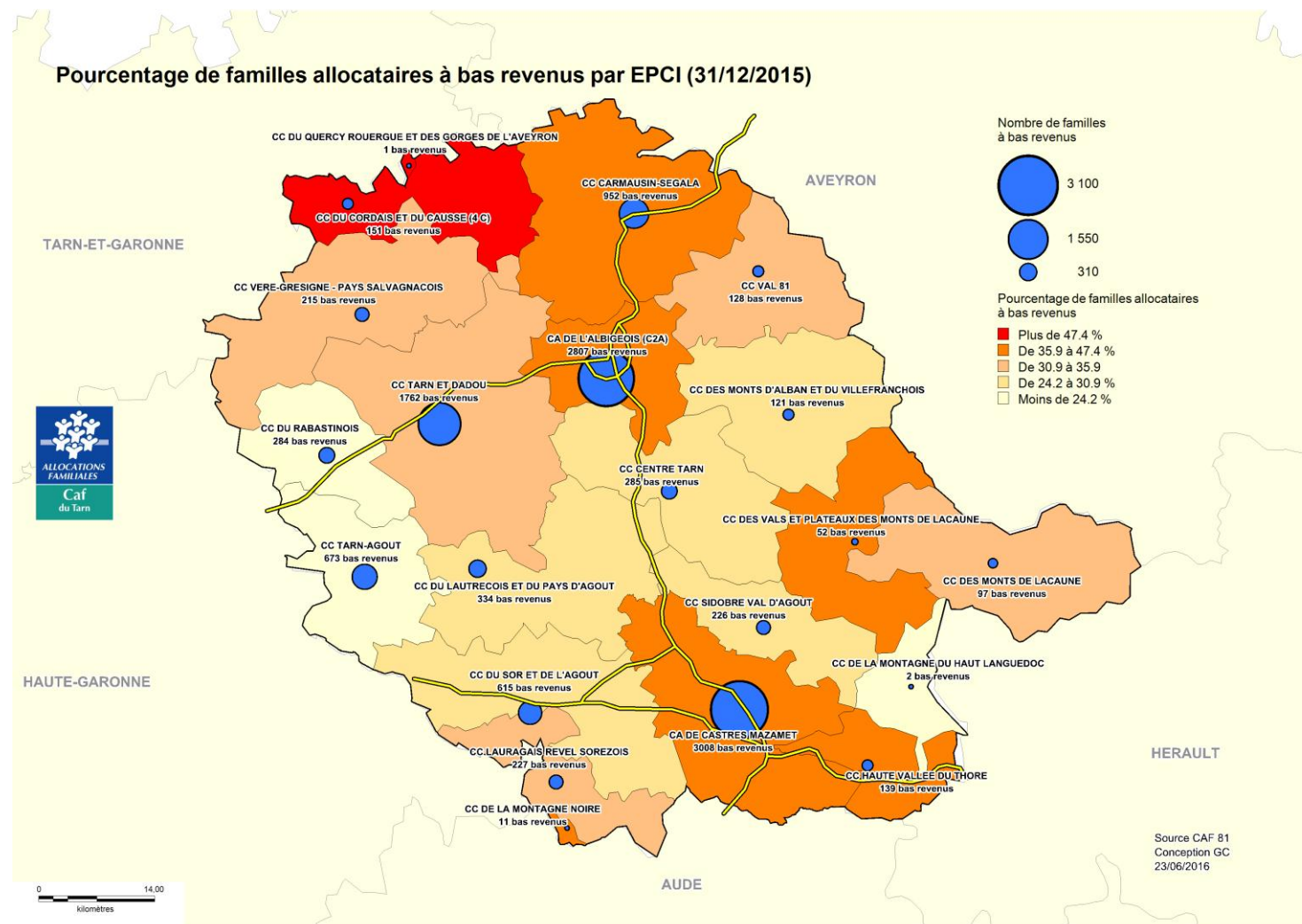


La répartition géographique des bénéficiaires du RSA est inégale sur le territoire.

La zone la plus impactée par le RSA est la CC du Cordais et du Causse avec 32,4 %, alors que la deuxième zone est celle de la CA de Castres-Mazamet avec seulement 25,7 % de la population (la CC de la Montagne Noire n'a que peu d'habitants et donc son pourcentage peut difficilement être exploitable).

Les zones les moins touchées (hors CC de la montagne du Haut-Languedoc) sont les Epci à proximité de Toulouse (CC du Rabastinois et CC Tarn-Agout) avec environ 15 % de la population percevant le RSA. Cela est certainement dû à une moindre précarité des habitants de ces communes.

Les allocataires à bas revenus



La répartition des familles allocataires à bas revenus n'est pas surprenante. Comme pour le RSA, on retrouve ces familles dans les régions du nord du département ainsi que dans la CA de Castres-Mazamet et la CC des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune.

Les zones les moins touchées sont les Epci en périphérie de la Haute-Garonne et de l'autoroute desservant ce département

5.5 - L'expression des acteurs

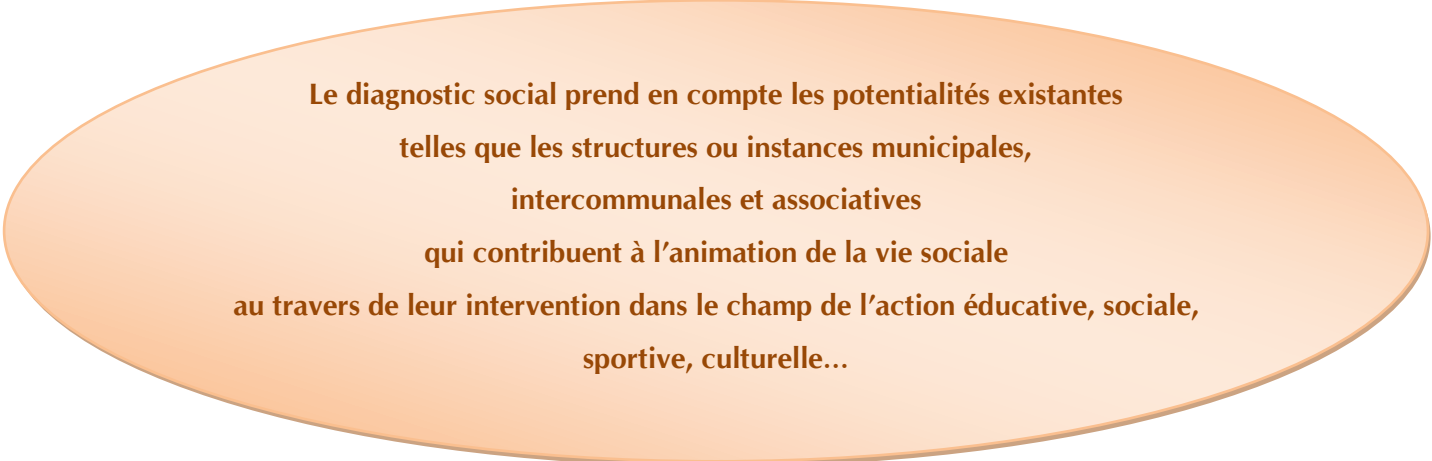
La Scop Accolades propose dans le cadre de cette démarche des rencontres participatives, animées avec des méthodes et des outils qui permettent la prise en compte de la parole de chaque participant. Des rencontres dans lesquelles chacun apporte ce qu'il connaît et vit du territoire. Des rencontres dans lesquelles, à partir de ce que chacun apporte, le croisement des regards, les échanges, les travaux en groupe, permettent une construction collective et progressive pour aboutir au schéma départemental de l'animation de la vie sociale. Il est à noter une forte mobilisation et une réelle implication des acteurs lors des rencontres territoriales.

Enfin, une mobilisation à plusieurs échelles était attendue d'une rencontre de territoire à l'autre. Les participants avaient pour mission d'aller vers d'autres acteurs, vers les habitants pour recueillir leurs regards et leurs paroles à propos de leur territoire et de l'animation de la vie sociale.

Ce choix méthodologique qui favorise le recueil aiguisé auprès des partenaires et des acteurs des territoires s'est appuyé également sur les trois finalités énoncées dans la circulaire 2012-013. Cela a servi de fil conducteur à la démarche du schéma :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale des territoires ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

En termes d'animation, des groupes de travail sont constitués pour recenser l'expression des participants et rapporter leur vision des territoires. Leurs propos sont retranscrits de manière fidèle, de ce qui donne lieu à des répétitions de formulation sur les différents chapitres qui identifient les besoins, les forces et les faiblesses des territoires.

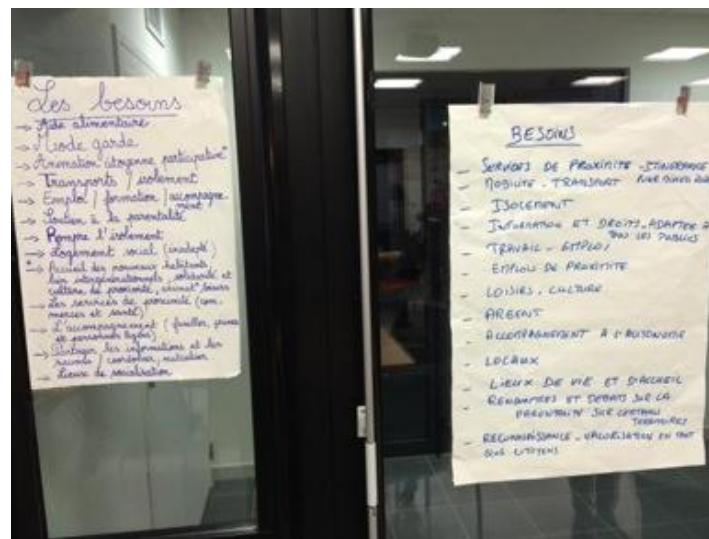


**Le diagnostic social prend en compte les potentialités existantes
telles que les structures ou instances municipales,
intercommunales et associatives
qui contribuent à l'animation de la vie sociale
au travers de leur intervention dans le champ de l'action éducative, sociale,
sportive, culturelle...**

Les besoins repérés par les habitants

Territoire 1	Territoire 2	Territoire 3
* le lien-cr��ation – le d��veloppement des groupes, des id��es, ouverture * manque de contact entre les habitants * mobilit�� – physique- transports - Transport �� la demande - Rencontre de l'ailleurs (environnement, id��es, ...) * ��coute – rompre l'isolement social * question des m��res isol��es �� domicile dans le r��le parental * redonner la place aux parents dans la fonction parentale * sant�� : r��appropriation de sa sant�� et de son corps * que les associations aillent vers les gens * acc��s aux sports et �� la culture comme moyen d'ouverture vers l'autre * acc��s au num��rique – bornes de relais des services publics * acqu��rir un capital de base pour une autonomie des jeunes * connaissance des acteurs institutionnels, les structures * maintien des populations sur le territoire – attractivit�� du territoire * besoin de mixit�� sociale * d��velopper de l'emploi pour faire vivre Avs * lutter contre les isolements (rural et urbain) * rendre accessible l'existant par l'information et l'accompagnement * d��veloppement des mesures d'aide aux aidants * mobilit�� (nord du territoire ou cat��gorie de population)	* aide alimentaire * mode de garde * animation citoyenne participative * transports / isolement * emploi / formation / accompagnement * soutien �� la parentalit�� * rompre l'isolement * logement social (inadapt��) * accueil des nouveaux habitants, liens interg��n��rationnels, solidarit�� et culture de proximit��, animation loisirs * les services de proximit�� (commerces et sant��) * l'accompagnement (familles, jeunes et personnes ��g��es) * partager les informations et les savoirs / coordonner, mutualiser * lieux de socialisation	* lieux de rencontres neutres * lieux, instances th��matiques * travail * tranquillit�� * accompagnement * acc��s aux soins * accessibilit�� aux services * tous ��gaux pour l'acc��s de tous les services : information, loisirs et culture, modes de garde * ��tre moins isol�� * maisons de sant�� * liens interg��n��rationnels * soutien pour aidants familiaux * emploi * s��curit�� * relation avec l'Ecole * services de proximit�� – itin��rance pour milieu rural * mobilit�� – transport * isolement * information et droits – adapt��e �� tous les publics * travail – emploi * emploi de proximit�� * loisirs, culture * argent * accompagnement �� l'autonomie locaux * rencontres et d��bats sur la parentalit�� sur certains territoires * reconnaissance – valorisation en tant que citoyens

Territoire 1	Territoire 2	Territoire 3
Compléments / Mise en débat : * renforcer les équipements sportifs et faciliter l'accès pour tous * notion de "marketing territorial" : Aide au repérage des besoins pour les communautés de communes. Mettre en lien l'offre et le besoin pour les services et vérifier le bien-fondé Émergence de la demande/biais des Epci	Compléments / Mise en débat : * logements sociaux : manque + inadapté * difficulté de traduire en actions les besoins * lieux de vie : idée à préciser. Proposition de lieux de vie et d'accueil, de rencontre, pour les jeunes aussi. Des lieux (cité, rue, espaces publics, ...) existent déjà et sont à valoriser * accompagnement à l'autonomie, à la parentalité : à préciser. "De quoi parle-t-on ?" * des locaux pour les habitants ? "De quoi on parle ?" Si on arrêta de mettre des professionnels, les lieux seraient-ils plus accessibles aux habitants ? Besoin par ailleurs de locaux pour les jeunes et avec des animateurs * réflexion globale mais pas forcément sur des publics particuliers. Alors que des besoins existent sur des publics particuliers	Compléments / Mise en débat : * aidants familiaux : pas que pour les personnes âgées



Les acteurs qui participent à l'animation de la vie sociale

Les acteurs qui participent à l'animation de la vie sociale		
Territoire 1	Territoire 2	Territoire 3
* Collectivités * CCAS * Équipements et services * Maison de quartier * Centres sociaux * Acteurs associatifs (loisirs, culture, sport, éducation populaire) * Acteurs de la santé / Maison de santé * Bénévoles et associations * Commerce de proximité * Artistes habitants * École * Relais de services publics * Services institutionnels	* Collectivités - Elus - Agents - CCAS - Département * Les institutions - Caf - CCAS - Missions Locales - Centres Sociaux * Structures Enfance et Petite Enfance * Travailleurs sociaux * Le citoyen - 3^{ème} âge - Habitants - Familles - Enfance - Jeunesse * Contexte associatif - MJC - Structures enfance et petite enfance - Bénévoles - Travailleurs sociaux - ADMR - Culture - Sport - Solidarité * Acteurs économiques - Artisans – Agriculteurs - Entreprises	Tout le monde est concerné * Associations * Collectivités Locales * Institutions * Habitants * Individus = adultes relais – bénévoles – population * Institutions : mairie – MSA – Caf – CR – CD * Professionnels : adultes relais – coordonnateurs de dispositif – travailleurs sociaux – animateurs socioculturels – Centres Sociaux – Maisons de Quartier * Secteur économique : entreprises * et les associations
* Habitants * Bénévoles * Centres sociaux * Association : culturelles, sportives, caritatives et autres acteurs * Institution : Caf, ville, Département, MSA, communauté de communes, école, Université * Politique de la ville * Elus * Acteurs économiques * Médiathèque, ludothèque * Comité des fêtes, Comité de quartier * Collectif	* Les Associations et leurs bénévoles - Culturelles, sportives, caritatives, personnes âgées, comités des fêtes, parents d'élèves, éducatives (EAJE), social, LAEP, ADMR * Les Collectivités Territoriales et les Elus - CCAS, Cyber base, techniciens, EAJE, RAM, Conseil Départemental * Les Institutions - Education nationale, DDCSPP, hôpitaux, Mission Locale, Caf, MSA, travailleurs sociaux * Les familles	

6.

LES FORCES ET LES FAIBLESSES DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL

6.1 - Les forces du territoire

Territoire 1	Territoire 2	Territoire 3
- diversité des acteurs économiques, associatifs, institutionnels et citoyens - diversité des outils, des supports : sport, culture, initiatives participatives, ... - bon niveau de services - richesses culturelles et traditionnelles du cadre de vie - dynamisme démographique et mixité sociale et culturelle Actions coproduites innovantes : - diversité des acteurs - bénévolat - tissu associatif - engagement / motivation Lieux de rencontre de proximité (commerces) ☞ maillage territorial (infrastructures)	- tissu associatif - bénévolat, initiatives citoyennes - volonté politique - vie du village, cadre champêtre et bucolique, qualité de vie - dynamique partenariale territoriale - ressources de l'intercommunalité - acteurs professionnels - transport - réseau – échange de services - dynamique démographique locale - emploi local - la jeunesse - attractivité liée à l'offre des services et du réseau associatif - situation géographique favorable - coordination des acteurs et dynamique partenariale - mixité des publics - outils de communication et réseaux sociaux	- monde associatif - bénévoles - collectivités locales - réseau de transport et déplacements (urbain) - qualité de vie/ environnement / tourisme - réhabilitation urbaine - bénévoles - travail en réseau - diversité des offres de service - tissu associatif local - accompagnement de l'institution

Territoire 1	Territoire 2	Territoire 3
Compléments / Mise en débat : * l'augmentation de la population n'est pas vraie partout sur le territoire. Elle se maintient - La démographie n'est pas à penser uniquement en terme de nombre d'habitants, mais également en fonction des différentes populations (tranches d'âges) ➡ "Penser des échanges intergénérationnels" * il existe une vraie politique de la vie sociale : objectif de l'agenda 21 * implication des élus dans le schéma de vie sociale	Compléments / Mise en débat : * beaucoup de forces sont aussi des faiblesses : NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), transports, village avec moins d'isolement ? * les forces peuvent être des faiblesses et vice versa	Compléments / Mise en débat : * "inquiétude des opérateurs quant à la baisse des financements des institutions et des collectivités (car constat d'arrêt de divers dispositifs)." - Risque d'augmentation des difficultés de vie sur le territoire * rôle nécessaire des institutions et des collectivités. Inquiétudes sur la disparition des financements / dispositifs * la comparaison des "forces" et des "faiblesses" fait ressortir les contrastes entre plaine et montagne. Des services "complets" en plaine et des manques en montagne * le bénévolat est une force mais peine à se renouveler * différences entre "territoire choisi" et "territoire subi" par les habitants. Contraste des ressentis de la façon de vivre le territoire * diversité des points de vue selon le territoire local où l'on agit

Des forces, des atouts identifiés sur les territoires

- Une diversité des acteurs économiques, associatifs, institutionnels et des citoyens ;
- Une diversité des outils et des supports : sport, culture, initiatives participatives, ... ainsi que des actions innovantes coproduites ;
- Un niveau de service satisfaisant, des richesses culturelles et traditionnelles; un cadre de vie attirant ;
- Des "lieux de rencontre" de proximité (ex : commerces ...) ;
- Un dynamisme démographique (non homogène sur l'ensemble du territoire) et une mixité sociale et culturelle ;
- Une volonté politique de favoriser le lien social ;
- Des ressources "identifiées" au sein des intercommunalités : le transport (en milieu urbain), de l'emploi local, un potentiel jeunesse.

6.2 - Les faiblesses du territoire

Territoire 1	Territoire 2	Territoire 3
* l'isolement géographique (territoires ruraux) * stigmatisation des structures sociales * fragilité des structures par manque de moyens : humains, financiers et matériels * individualisme et manque de mixité * manque de coordination des acteurs : problème de lisibilité * usures des professionnels et des bénévoles * faiblesse économique * organisation des transports * manque de solutions d'accueil petite enfance * manque de communication * méconnaissance des acteurs * diversité et étendue du territoire * place officielle laissée aux habitants dans les équipements non-associatifs sur les orientations et les décisions * problème de pérennisation des financements * tarification des équipements * désengagement des bénévoles (administratif) * manque de mutualisation * précarité - isolement	* problèmes de mobilité et isolement liés à la précarité * manque de liens, d'histoire commune entre les habitants / communication * entre les acteurs / coordination * faiblesse des services et/ou manque services publics, commerce, santé, animation du centre ville, dispositifs pour les plus jeunes * manque d'espaces de rencontres, manque de proximité * contraintes administratives, financières, manque de moyens humains * diminution des moyens financiers, humains et matériels * difficulté à mobiliser des bénévoles * habitants plus consommateurs qu'acteurs * manque de coordination entre acteurs * manque de lien intergénérationnel * inégalité des services → territoires éclatés (accès aux transports, écoles, commerces, loisirs) * hausse de la précarité * vieillissement de la population * manque d'information et de communication du territoire à la population (signalétique, multiplicité des offres et affichages) * soutien à la parentalité (incivilités, internet, ...) * besoin de rencontre * frais liés aux normes d'hygiène et de sécurité * réglementation → contrainte	* territoire mal desservi (inégalité en fonction du territoire) * précarité financière (population et structures) * manque d'équipements et structures * peu d'attractivité → population qui vieillit * garde d'enfants = manque d'adéquation offre/demande (places, horaires, ...) - publics isolés * accès aux soins et aux droits * travail * mobilité * stratégie touristique (Mazamétain) * isolement des personnes et du territoire * habitat collectif dégradé * désert commercial * sentiment d'insécurité * nuisances sonores * cloisonnement des réseaux * disparition du centre social * manque de démocratie participative * renouvellement des bénévoles

Territoire 1	Territoire 2	Territoire 3
Compléments / Mise en débat : * demande de précisions sur la place laissée aux habitants * des commissions existent dans les intercommunalités qui invitent les habitants qui ne viennent pas forcément * le manque de financement vient de l'État. * précisions apportées sur la participation des habitants : - dans le cadre des contrats de ville existe à travers les conseils de citoyens (dans les quartiers dits politiques de la Ville) - mission également des centres sociaux : pourtant leur voix n'est pas toujours entendue. La participation des habitants est officialisée, mais jusqu'où peut-elle aller ? * notion de cloisonnement temporel. Pour pouvoir participer à des rencontres, il faut que tous soient disponibles - Temporalité différente entre les acteurs : professionnels, élus, habitants	Compléments / Mise en débat : * vieillesse : faiblesse ou force ? Ce n'est pas le vieillissement de la population qui est une faiblesse en soi. C'est l'isolement qui est en question * manque de lieux pour soutenir la mixité et la lutte contre les discriminations (malgré les actions mises en place à l'école/collège/lycée) * apprendre aux gens à vivre ensemble, accepter la différence. Gros travail se fait déjà ☞ penser au handicap * le sport est vecteur de lutte contre discriminations * certaines pratiques/activités (comme des ateliers calligraphie) ne sont pas assez visibles, sont méconnues * travailler sur la créativité, sur l'expression créatrice : cela manque * difficulté à travailler avec différentes tranches d'âge * internet : force ou faiblesse ? Savoir l'utiliser * cloisonnement entre structures, entre projets ; alors qu'on peut travailler ensemble : que les acteurs soient en lien * prendre l'enfant dans sa globalité. Importance du temps périscolaire sur le temps passé à l'école (proportion entre temps périscolaire et temps scolaire) * nécessité de formation des acteurs du lieu "école" : professeurs des écoles, animateurs	Compléments / Mise en débat : * disparition du centre social d'Aussillon. C'était mieux avant, il manque et les habitants le font remarquer depuis sa disparition. Demande régulière des habitants * manque d'emploi : ☞ rapprochement forces / faiblesses * inégalité du territoire en matière de transport : Zone de montagne / zone de plaine * le (manque de) renouvellement des bénévoles est une difficulté * disparité zone de montagne / zone de plaine urbanisée : contraste géographique * les habitants ne vivent pas de la même façon sur le territoire : territoire choisi / territoire subi * situation du territoire complexe pour faire un travail de synthèse ☞ difficulté du diagnostic * nécessité de la prise de recul pour "objectiver"

Des faiblesses, des points à améliorer identifiés sur les territoires

- L'isolement géographique (territoires ruraux) ;
- Un individualisme et manque de mixité sociale ;
- Une organisation des transports, mais manquante sur certains territoires et ne répondant pas aux besoins ;
- Une faiblesse ou une inégalité des services sur des territoires éclatés ;
- Un manque d'espaces de rencontres animés et repérés, manque de proximité ;
- Une stigmatisation des structures sociales ;
- Un questionnement sur la réelle participation possible des habitants lors des orientations et des décisions ;
- Des situations de précarité et d'isolement et un manque de liens, d'histoire commune ;
- Un sentiment d'insécurité sur certains micro-territoires ;
- Une fragilité des structures par manque de moyens et par une usure des professionnels et des bénévoles ;
- Un manque de coordination des acteurs et un problème de lisibilité pour les habitants et les acteurs ;
- Le vieillissement de la population et un manque de lien intergénérationnel.

6.3 - Les préoccupations quotidiennes des acteurs qui agissent sur les territoires

- ✚ L'importance de développer un accueil physique qui génère des rencontres entre les personnes et des liens possibles.
- ✚ La question de la mobilité peut être une ligne de fracture sur le territoire du Tarn. Des personnes comme des territoires peuvent avoir des difficultés à se relier à d'autres faute de capacité à se déplacer. L'offre de transports en commun semble parfois insuffisante, et pour les personnes les plus modestes, il n'y a pas de recours possible à la voiture individuelle. La mobilité pour tous est une visée qui peut générer des expérimentations, des innovations porteuses de lien social et constitutive de l'animation de la vie sociale.
- ✚ Malgré la richesse des structures et des services existants sur le territoire, le risque d'isolement pour des personnes hors de réseaux créateurs de liens reste présent. La qualité du maillage entre les acteurs de l'animation de la vie sociale est une condition de la réussite de la lutte contre l'isolement. Des actions innovantes, proposant mobilité et proximité, peuvent être élaborées.
- ✚ L'accès à la santé est primordial. Il fait partie des besoins et des droits des personnes. Les acteurs du soin et du prendre soin sont à intégrer dans les démarches de l'animation de la vie sociale.
- ✚ L'accès aux droits dans le cadre de l'animation de la vie sociale se pense en termes d'accompagnement individuel et collectif. La complémentarité de ces deux approches fait la force d'un territoire.

- ✚ La jeunesse fait partie intégrante de la vie sociale d'un territoire. Le nombre de jeunes a globalement augmenté dans le Tarn. Cette donnée doit être prise en compte pour penser l'avenir. Cependant, il serait nécessaire d'approfondir cette thématique.
- ✚ Les problématiques parentales concernent tout autant des points qui relèvent de la petite enfance (mode de garde, ...) que de l'adolescence (relations, ...). Dans le cadre de la parentalité, les actions collectives sont un levier intéressant pour répondre à plusieurs besoins d'une part, et pour faire se rencontrer et échanger plusieurs parents ensemble d'autre part. Il est important de faire le lien avec le schéma départemental de services aux familles.
- ✚ Le vieillissement est un enjeu de société fort. Il concerne une partie de la population aux caractéristiques différentes, qui ont des envies et des besoins différenciés et spécifiques. L'animation de la vie sociale a un rôle à jouer, tant en termes de loisirs, d'intergénérationnel, que d'accompagnement, du renforcement du sentiment d'utilité sociale et de lutte contre l'isolement.
- ✚ Les indices de concentration d'emploi montrent une grande diversité entre les territoires ; ce qui pose la question de la mobilité et de l'accès à l'emploi pour tous.
- ✚ La question du logement peut être traitée selon trois angles d'approche :
 - Les conditions d'habitat ;
 - Le logement et la notion de parcours résidentiel pour une personne, une famille, ... ;
 - L'habitat, comme espace de vie partagé et créateur de liens entre les habitants.
- ✚ La notion de solidarité montre à nouveau la nécessité d'aller vers les personnes les plus en difficultés afin qu'une relation puisse s'installer et puisse générer des solidarités. Par ailleurs, elle repose également sur des principes de mixité sociale.
- ✚ Les situations de précarité sont variées et différentes selon les secteurs géographiques du Tarn. La situation de précarité chez les jeunes paraît être une donnée nouvelle.
- ✚ L'interrogation sur la place de l'école comme acteur de l'animation de la vie sociale pose probablement le problème des liens avec l'Éducation nationale. Le périscolaire fait partie intégrante de la dynamique sociale d'un territoire et peut être pensé en d'autres termes qu'uniquement en mode de garde.
- ✚ Les loisirs, les sports et la culture sont des moyens de développement de nouvelles compétences, de valorisation, d'ouverture autres et de lutte contre les discriminations. Les acteurs associatifs sont piliers de ces valeurs et sont à intégrer dans l'animation de la vie sociale.
- ✚ Il est repéré une dualité entre une volonté de simplification des institutions et une complexité vécue par les acteurs de terrain (opérateurs, gestionnaires...) pour les démarches administratives.

6.4 - Les préoccupations partagées et les enjeux à l'échelle du département

Dans le prolongement de l'identification des forces et des faiblesses, des problématiques sur les territoires sont repérées :

- ↗ Le développement des nouvelles technologies et leur accessibilité à tous ;
- ↗ L'étendue de certains territoires, l'extension des zones périurbaines et la désertification de certaines zones rurales qui génèrent des problématiques de mobilité ;
- ↗ Une population âgée et vieillissante sur certains territoires ; cela entraîne des problématiques de mobilité et d'isolement ;
- ↗ Un contexte social en évolution qui oblige les communes à s'adapter à de nouveaux besoins :
 - Gestion de la croissance démographique pour certains territoires ;
 - Nouveaux contextes familiaux (monoparentalité, responsabilités éducatives, ruptures familiales, décohabitation) ;
 - Familles ou personnes isolées en situation de repli sur soi (fragilités familiales - précarité - souffrances sociales visibles) ;
 - Présence accrue de services extérieurs dans la gestion de la sphère familiale (relais éducatifs et sociaux, loisirs...).
- ↗ La multiplication des dispositifs et leurs contraintes mobilisent la fonction de coordination et/ou de pilotage au détriment de missions d'accompagnement, d'initiatives de projets et de mobilisation collective sur les enjeux du territoire concerné ;
- ↗ La mobilisation des habitants qui reste difficile, car pour certains, la priorité porte sur la situation individuelle ("question de survie"). La participation des habitants porte sur le "faire" et moins sur "l'engagement". Certains habitants optent pour une posture de "consommateurs" plutôt qu'une posture "d'acteurs" et restent dans des logiques de service ;
- ↗ Les acteurs qui se connaissent mais qui ne travaillent pas suffisamment ensemble ;
- ↗ La difficulté à renouveler le bénévolat ;
- ↗ Des quartiers en déficit en termes de lien social, et l'isolement de structures de l'animation de la vie sociale ;
- ↗ Un manque de pratiques de coéducation qui nécessite le renforcement des relations avec l'école ;
- ↗ La place des jeunes dans la société et leurs relations avec les autres personnes de tranches d'âges différentes.

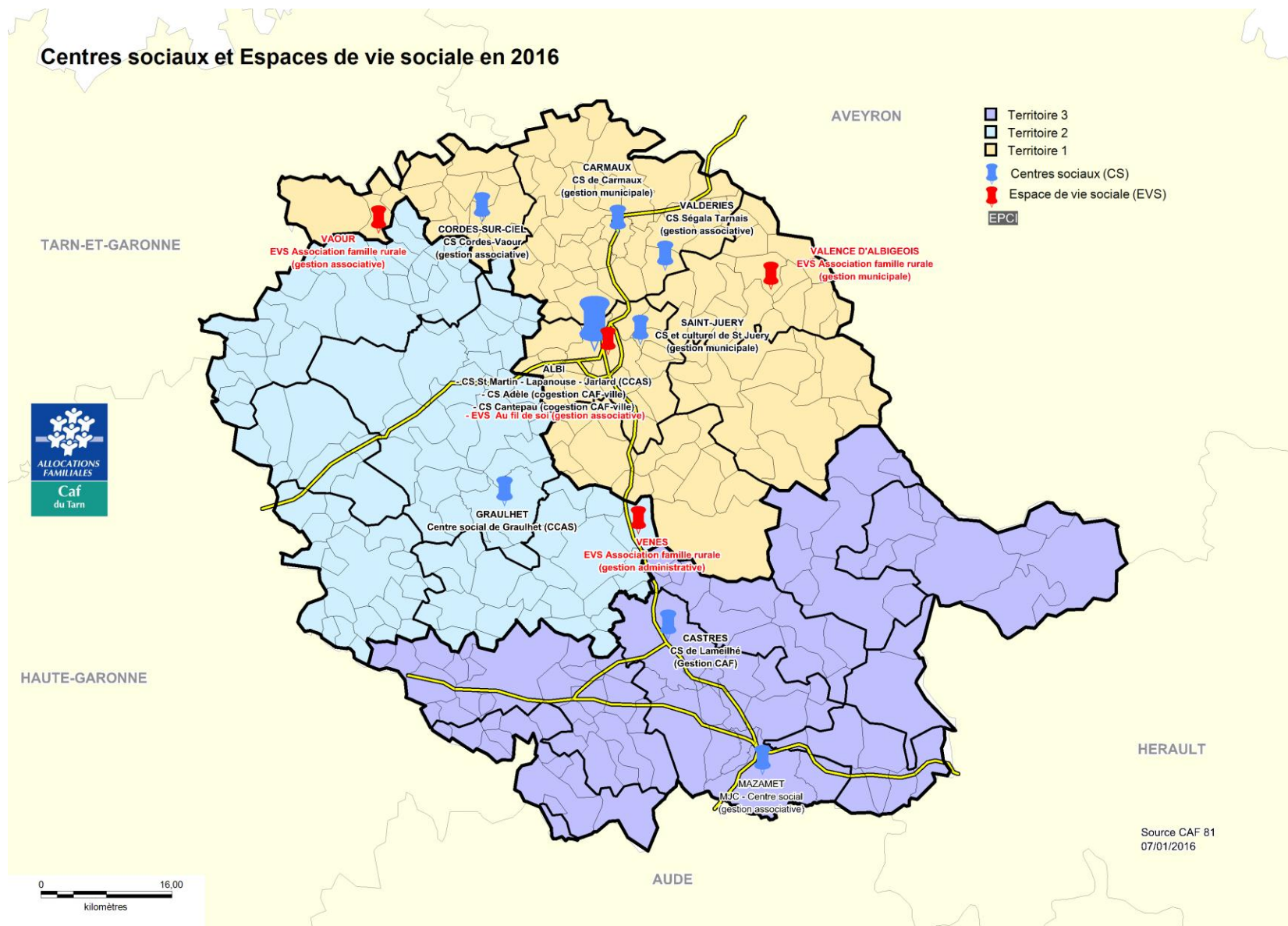
Ainsi, à l'échelle du département, les points suivants sont à retenir :

- Le nombre d'acteurs présents sur les différentes rencontres témoigne de l'intérêt de la démarche ;
- Un état des lieux qui permet de mieux cerner l'évolution des populations et les réalités territoriales ;
- Les mutations des territoires qui interrogent les modalités de création de lien social dans la relation de proximité ;
- Un potentiel associatif existant avec des services, à nuancer avec l'essoufflement constaté des acteurs, des gouvernances parfois fragiles ;
- Au-delà d'une coordination enfance-jeunesse, la nécessité d'une coordination "d'animation globale" pour le renforcement de la cohésion sociale sur le territoire.

De ce fait, trois préoccupations partagées sont retenues :

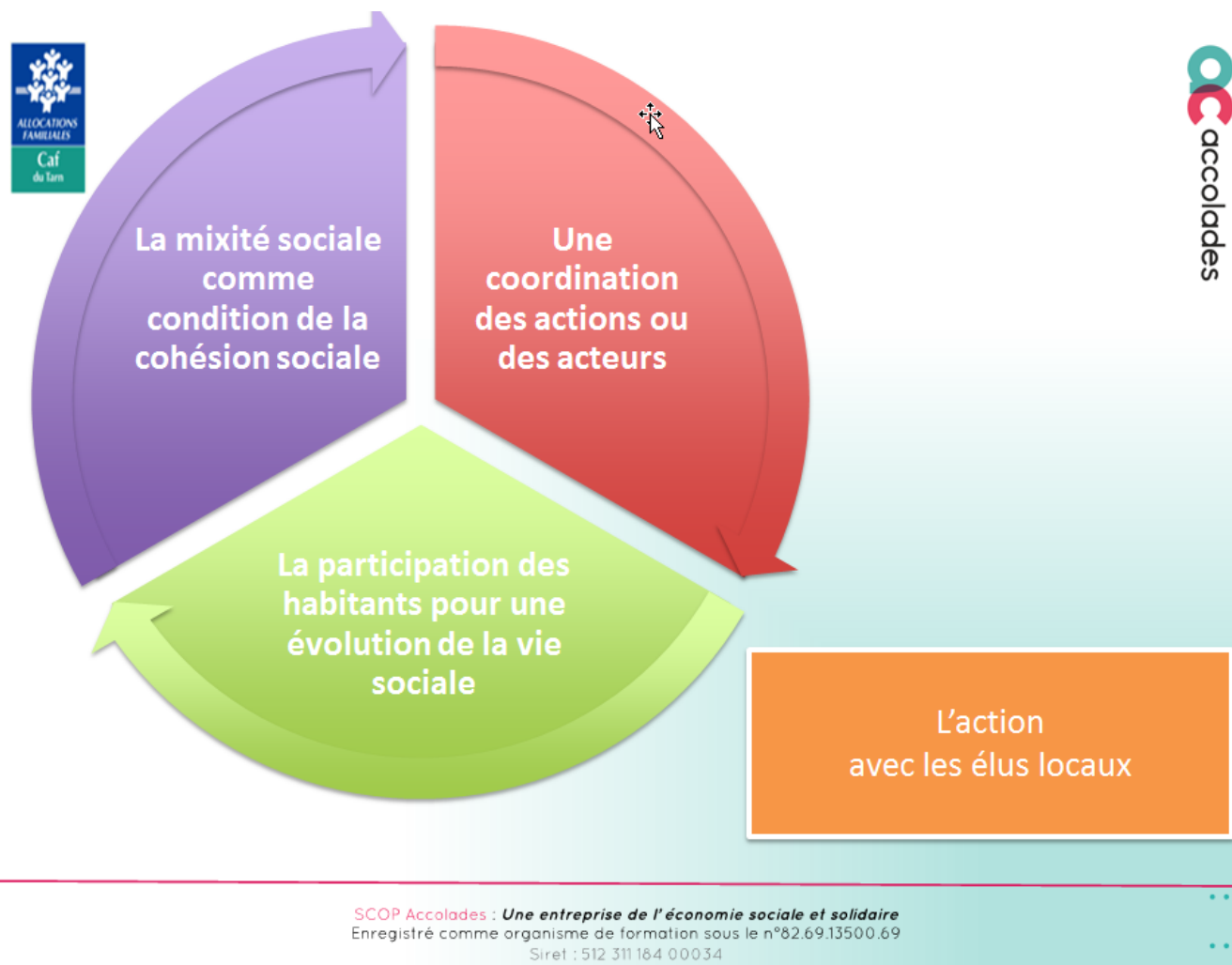


6.5 – Les structures d'animation vie sociale dans le Tarn



Au final, 4 enjeux essentiels pour le Tarn sont identifiés :

- 3 l'ont été de façon majoritaire et ont été exprimés par les participants ;
- 1 est d'une autre nature, exprimé par la Caf du Tarn.



6.6 - Les principales préoccupations des centres sociaux et des espaces de vie sociale au niveau départemental

- ✚ Une reconnaissance en tant qu'acteurs de la cohésion sociale sur les territoires et en tant que coordinateur de l'Avs ;
- ✚ Une consolidation du soutien des partenaires institutionnels et financiers ;
- ✚ Le périmètre "légitime" politique de la ville se réduit, de nouvelles fractures apparaissent sur un même quartier ;
- ✚ La perte du sens des actions et la nécessité de prendre de la hauteur pour un "meilleur agir" ;
- ✚ Des écarts entre l'exigence des dossiers administratifs et techniques à saisir et l'absence de formation des bénévoles ;
- ✚ La dématérialisation vécue comme une déshumanisation de l'accueil ;
- ✚ Favoriser la mixité sociale.

Les problématiques émergentes exprimées par les acteurs des centres sociaux et des Evs

- ✚ La question de la place et de la participation des habitants et des publics les plus isolés ;
- ✚ Un public qui évolue :
 - Des populations vieillissantes avec des problématiques de mobilité, de solitude et de santé ;
 - Des populations fragiles qui nécessitent un accompagnement dans différentes démarches ;
 - Des situations familiales de plus en plus précaires ;
 - L'accueil des réfugiés ;
 - Des jeunes avec des préoccupations à prendre en compte.

6.7 - Des objectifs partagés exprimés par les centres sociaux et les Evs au niveau départemental

- ✚ Trouver des coopérations élargies ;
- ✚ Donner de la lisibilité sur les projets des centres sociaux et Evs auprès des porteurs et des acteurs locaux ;
- ✚ Mettre en place des actions de prévention à développer face à l'isolement social ;
- ✚ Penser et organiser l'accueil des nouveaux arrivants ;
- ✚ Renforcer la relation avec la dimension de politique locale ;
- ✚ Développer une culture d'éducation populaire et d'action sociale ;
- ✚ Co-construire des projets partagés pour plus d'efficacité ;
- ✚ Légitimer les projets sociaux dans le réseau d'acteurs locaux ;
- ✚ Développer des actions multiculturelles.

L'observatoire SENACS, zoom sur le Tarn

L'outil Senacs (Système d'échange national de l'activité des centres sociaux) est un outil à destination des centres sociaux. Dès 2017, l'outil sera étendu aux espaces de vie sociale. Les objectifs poursuivis sont de rendre plus visibles et lisibles les centres sociaux et leurs actions.

Cela permet également de mesurer l'impact des centres sociaux sur leur territoire respectif. Chaque année, une plaquette régionale est réalisée. Elle sert de support pour une analyse partagée entre les centres sociaux et leurs partenaires (outil de promotion et d'évaluation permanent et appui dans le cadre du renouvellement de l'agrément).

Ci-dessous, quelques exemples de tableaux de synthèse pour apprécier l'activité des centres sociaux :

Le centre social a-t-il des actions liées aux questions sociales (1/2)

		Logement / habitat				Emploi / insertion				Vieillesse				Transport / mobilité			
Region	Département	Oui	Non	Nb de CS répondant à la question	Total CS du territoire	Oui	Non	Nb de CS répondant à la question	Total CS du territoire	Oui	Non	Nb de CS répondant à la question	Total CS du territoire	Oui	Non	Nb de CS répondant à la question	Total CS du territoire
Midi-Pyrénées	Tarn	5 (45%)	6 (55%)	11	11	10 (91%)	1 (9%)	11	11	7 (64%)	4 (36%)	11	11	4 (36%)	7 (64%)	11	11
Total		5 (45%)	6 (55%)	11	11	10 (91%)	1 (9%)	11	11	7 (64%)	4 (36%)	11	11	4 (36%)	7 (64%)	11	11

Le centre social a-t-il des actions liées aux questions sociales (2/2)

		Exclusion / paupérisation				Santé / bien-être				Handicap				Discriminations				Autre			
Region	Département	Oui	Non	Nb de CS répondant à la question	Total CS du territoire	Oui	Non	Nb de CS répondant à la question	Total CS du territoire	Oui	Non	Nb de CS répondant à la question	Total CS du territoire	Oui	Non	Nb de CS répondant à la question	Total CS du territoire	Oui	Non	Nb de CS répondant à la question	Total CS du territoire
Midi-Pyrénées	Tarn	8 (73%)	3 (27%)	11	11	8 (73%)	3 (27%)	11	11	3 (27%)	8 (73%)	11	11	4 (36%)	7 (64%)	11	11	4 (44%)	5 (56%)	9	11
Total		8 (73%)	3 (27%)	11	11	8 (73%)	3 (27%)	11	11	3 (27%)	8 (73%)	11	11	4 (36%)	7 (64%)	11	11	4 (44%)	5 (56%)	9	11

Le centre social développe t-il des actions autour des enjeux

		Intégration de nouveaux habitants				Culture / pratiques culturelles				Démocratie de proximité				Autres			
Region	Département	Oui	Non	Nb de CS répondant à la question	Total CS du territoire	Oui	Non	Nb de CS répondant à la question	Total CS du territoire	Oui	Non	Nb de CS répondant à la question	Total CS du territoire	Oui	Non	Nb de CS répondant à la question	Total CS du territoire
Midi-Pyrénées	Tarn	4 (36%)	7 (64%)	11	11	9 (82%)	2 (18%)	11	11	6 (60%)	4 (40%)	10	11	0 (0%)	5 (100%)	5	11
Total		4 (36%)	7 (64%)	11	11	9 (82%)	2 (18%)	11	11	6 (60%)	4 (40%)	10	11	0 (0%)	5 (100%)	5	11

Finances

Region	Département	Total CS du territoire	aides de la collectivité locale de référence	contributions volontaires de la collectivité locale de référence	Prestations de service de la CAF	aides financières de la CAF locale	Aides du Conseil Général	Aides du Conseil Régional	Aides de l'Etat	Aides à l'emploi et exonérations de charge de l'Etat	aides des autres partenaires	Participation des usagers
Midi-Pyrénées	Tarn	4 722 796.73 (100%)	1 269 394.61 (26.878%)	102 316.00 (2.166%)	1 050 947.44 (22.253%)	1 412 562.00 (29.909%)	73 910.00 (1.565%)	16 400.00 (0.347%)	45 035.00 (0.954%)	169 401.00 (3.587%)	330 389.68 (6.996%)	252 441.00 (5.345%)
Total		4722796.73 (100%)	1 269 394.61 (26.878%)	102 316.00 (2.166%)	1 050 947.44 (22.253%)	1 412 562.00 (29.909%)	73 910.00 (1.565%)	16 400.00 (0.347%)	45 035.00 (0.954%)	169 401.00 (3.587%)	330 389.68 (6.996%)	252 441.00 (5.345%)

Emplois

Region	Département	Total CS du territoire	ETP Directeur	Agent d'accueil	Secrétaire	Comptable	Animateur Nx I et II	Animateur Nx III et IV	Animateur Nx V	Animateur non diplômé	Agent de dvpt soc niv I à III	ETP Petite enfance	Autres ETP
Midi-Pyrénées	Tarn	100.23 (100%)	11.17 (11.144%)	8.92 (8.900%)	2.20 (2.195%)	2.40 (2.394%)	4.05 (4.041%)	14.40 (14.367%)	1.04 (1.038%)	2.60 (2.594%)	13.97 (13.938%)	18.50 (18.458%)	20.98 (20.932%)
Total		100.23 (100%)	11.17 (11.144%)	8.92 (8.900%)	2.20 (2.195%)	2.40 (2.394%)	4.05 (4.041%)	14.40 (14.367%)	1.04 (1.038%)	2.60 (2.594%)	13.97 (13.938%)	18.50 (18.458%)	20.98 (20.932%)

7.

LES AXES DE DEVELOPPEMENT CONCERTES SUR LA PERIODE 2017-2022

7.1 - Les évolutions souhaitables des acteurs à l'échelle des territoires

Les pistes d'évolutions souhaitables présentées ci-dessous sont issues des groupes de travail avec les acteurs présents lors des rencontres. Ils sont ainsi l'expression d'envies et de projets plus ou moins aboutis.

Sur le territoire 1A : Cordais et Causse, Carmausin Ségala, Val 81

- Participation des habitants
 - ☐ Mettre en place les instances participatives permettant aux habitants de s'exprimer dès le plus jeune âge
- Implication des élus dans le schéma Avs
 - ☐ Formation, sensibilisation des élus leur permettant de prendre la mesure des projets d'animation de l'Avs
- Accompagnement des personnes en situation de précarité
 - ☐ Développement de l'itinérance pour rendre accessibles les services
 - ☐ Développement de modes de mobilité pour accéder aux services
 - ☐ Adapter les services aux besoins non couverts

Sur le territoire 1B : Albigeois, Centre Tarn, Monts d'Alban et Villefrancois

- Vivre ensemble – Mixité Sociale
 - ☐ Définir un référentiel partagé support pour l'ensemble des acteurs qui agissent sur le territoire (Charte, indicateurs d'évaluation, instance de pilotage)
- Jeunesse / Education à la citoyenneté par une pédagogie active
 - ☐ Espaces
 - ☐ Temps
 - ☐ Réseaux des professionnels
- Privilégier les échanges entre parents
 - ☐ "Aller vers"
 - ☐ Hors les murs

Sur le territoire 2A : Tarn Agout, Lautrécois et Pays d'Agout

- Appropriation par les élus de la fonction de coordination
 - ☐ Clarifier les champs d'intervention des coordinateurs
 - ☐ Mettre en place un projet de territoire intercommunal animé par un coordinateur de réseau
 - ☐ Accompagner les élus sur l'adaptation de nouvelles compétences
- Favoriser et valoriser le bénévolat local
 - ☐ Journée du bénévolat
 - ☐ Mise en place de comité d'usagers
 - ☐ Valoriser comptablement le travail des bénévoles
 - ☐ Élaborer une charte du bénévolat
- Liens avec l'école et développement de la co-éducation

Sur le territoire 2 B : Rabastinois, Tarn et Dadou, Vère Grésigne et Salvagnacois

- Mise en place d'instances participatives
 - ☐ Développer le partenariat entre les institutions et ces instances
 - ☐ Créer les conditions favorables à une réelle place et à un pouvoir possible aux habitants
- S'appuyer sur le conseil des citoyens (quartiers politique de la ville)
- Mixité sociale
 - ☐ Mise en place d'espaces et d'occasions de rencontres
 - ☐ Animations ouvertes à tous, gratuites ou à participation libre
 - ☐ Navette pour se rendre à ces occasions de rencontres, ramassage gratuit pour les personnes éloignées, isolées
- Permettre la coordination des acteurs
 - ☐ Faciliter les liens entre les acteurs
 - ☐ Soutenir, animer les démarches de projets partagés
 - ☐ Faciliter le travail en cohérence entre les associations, les institutions et les élus locaux
- Vieillesse : rompre l'isolement
 - ☐ Repérage des personnes isolées et/ou dépendantes

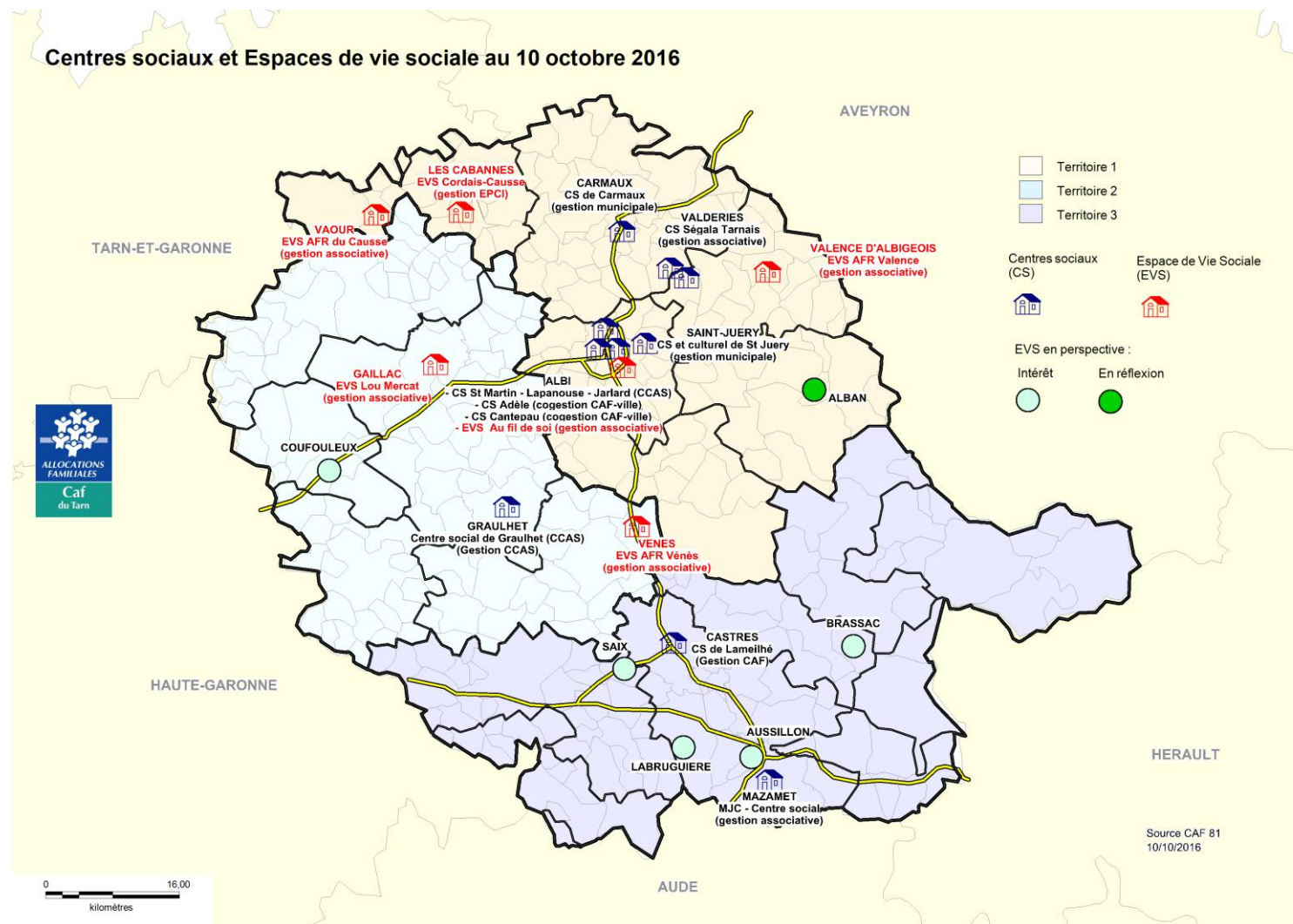
Sur le territoire 3A : Sor et Agoût, Haute Vallée du Thoré, Castres-Mazamet

- Travailler le lien entre les projets de santé territoriaux et les projets sociaux
 - ☐ Rencontre avec les professionnels de santé et les acteurs de la vie sociale
 - ☐ Développer les actions de prévention
- Renforcer les liens avec l'Ecole
 - ☐ Formation commune acteurs scolaires et périscolaires
 - ☐ Partage outils communs
 - ☐ A minima, participation au Conseil d'Ecole
 - ☐ Projet éducatif de territoire (Pedt)
- Jeunesse
 - ☐ Mettre les jeunes au cœur des institutions ... pour qu'ils comprennent leur fonctionnement
 - ☐ Encourager par des aides globales une liberté d'actions pour l'innovation, l'expérimentation
- Coordination
 - ☐ Création d'un Groupe Départemental au niveau de l'Avs
 - ☐ Validation politique de la coordination

Sur le territoire 3B : Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, Sidobre et Val d'Agoût, Monts de Lacaune

- Définition de la politique enfance jeunesse et de sa coordination
- Les élus locaux
 - ☐ Renforcement de la formation et de concertation avec les acteurs du territoire pour formaliser un projet
 - ☐ Renforcement de l'information et de la communication des centres sociaux
- Renforcer la mobilité
 - ☐ Permettre aux jeunes de participer à des activités extrascolaires
 - ☐ Rompre l'isolement (quel que soit l'âge) et créer du lien
 - ☐ Création d'une application "blablacar rural" ou d'une application smartphone type "mobilité share"
 - ☐ Faciliter les mouvements pendulaires
 - ☐ Croiser les besoins de déplacement et de transport
 - ☐ Valoriser, optimiser, faciliter l'accès pour tous au transport
- Mettre en relation les entreprises et les jeunes
 - ☐ repérer les gisements d'emplois (saisonniers)

7.2 – Les perspectives de développement des structures Avs dans le Tarn



Il existe, en 2016, sur le département du Tarn, 16 équipements de l'animation de la vie sociale :

- 10 centres sociaux
- 6 espaces de la vie sociale.

Les perspectives de création de structures évoquées lors des différents rencontres territoriales tendent vers des espaces de vie sociale. Six communes à ce jour portent un intérêt à ce type de projet ou ont d'ores et déjà engagé une réflexion avec la Caf du Tarn.

7.3 - Les axes stratégiques et les objectifs généraux



Enjeux	Orientations stratégiques	Objectifs généraux
La Mixité sociale comme condition de la cohésion sociale	Garantir une mixité sociale au service du vivre ensemble	<i>Partager des outils pour évaluer la réalité de la mixité sociale Soutenir les projets qui renforcent la mixité sociale</i>
Une coordination des actions et des acteurs	Légitimer et soutenir l'animation du travail en réseau (acteurs institutionnels, associatifs et élus locaux).	<i>Elaborer collectivement les fiches missions des coordinateurs Penser et soutenir l'animation de la vie des réseaux d'acteurs</i>
La participation des habitants pour l'évolution de la vie sociale	Rechercher la participation des habitants, s'appuyer sur les compétences exprimées	<i>S'appuyer sur la vie associative pour favoriser la participation des habitants. Installer et reconnaître des instances participatives</i>
Action avec les élus locaux	Renforcer les liens avec les élus locaux	<i>Soutenir, accompagner l'engagement des élus locaux dans l'AVS Contractualiser des Conventions Territoriales Globales</i>



7.4 - Les objectifs opérationnels à mettre en œuvre

	Orientations stratégiques	Objectifs généraux	Des objectifs opérationnels à préciser collectivement
ENJEU La participation des habitants pour l'évolution de la vie sociale	Rechercher la participation des habitants, s'appuyer sur les compétences exprimées	<i>S'appuyer sur la vie associative pour favoriser la participation des habitants.</i> <i>Installer et reconnaître des instances participatives</i>	Encourager le bénévolat comme facteur de lien social et d'estime de soi Alléger les tâches administratives pour les bénévoles et les professionnels Favoriser les démarches « aller vers » pour une proximité auprès des publics fragilisés Favoriser l'articulation, la complémentarité et la lisibilité des offres associatives Repérer les volontés associatives pouvant évoluer vers des projets EVS
ENJEU Action avec les élus locaux	Renforcer les liens avec les élus locaux	<i>Soutenir, accompagner l'engagement des élus locaux dans l'AVS</i> <i>Contractualiser des Conventions Territoriales Globales</i>	Penser les territoires à une autre échelle au regard des évolutions intercommunales Passer d'un partenariat de connaissance à un partenariat de projet de territoire Encourager les démarches de développement social local et mobiliser les élus (par la formation notamment) sur les enjeux de la participation des habitants pour que celle-ci soit effective (de l'information à la codécision). Passer de logiques de concurrence à des logiques de coopération

7.5 - Le soutien conjoint des partenaires aux structures de l'Avs

Les coopérations institutionnelles

Avec les évolutions du périmètre des intercommunalités et l'accroissement de leurs compétences, les équipements de l'animation de la vie sociale peuvent être des appuis pour adapter les politiques publiques locales. Dans ce contexte, il est important de préciser les positions partenariales institutionnelles et associatives du comité de suivi autour des champs de l'animation de la vie sociale.

Les relations Caf 81 et structures de l'animation de la vie sociale

Conformément à la circulaire 2013-13 et dans le cadre de ses responsabilités en matière d'agrément à l'égard des structures de l'animation de la vie sociale, la Caf du Tarn reste un interlocuteur privilégié des structures de l'animation de la vie sociale.

Les structures de l'animation de la vie sociale permettent une veille de terrain permanente, pour la prise en compte de problématiques sociales repérées. De ce fait, elles peuvent faire remonter auprès de la Caf et des autres partenaires les difficultés rencontrées, comme par exemple sur les champs du logement, de la santé, de l'insertion, de l'accès aux droits... Elles sont également des relais de l'offre de service de la Caf, en ayant un rôle d'information et d'orientation.

Les conseillers techniques territoriaux, par leur connaissance des territoires et leur capacité d'expertise, assument une fonction de veille, de soutien et d'accompagnement des structures. En fonction des projets spécifiques ou thématiques portés par les équipements de l'animation de la vie sociale sur les champs de la parentalité, enfance jeunesse, handicap... les conseillers techniques contribuent au développement d'actions nouvelles.

Le conseiller technique "Réfèrent animation de la vie sociale" anime à échelle du département "la coordination des centres sociaux et des Evs". Cet espace permet d'aborder l'actualité de l'Avs, les actions et les projets des territoires, les problématiques rencontrées... Ces temps d'échanges favorisent la réflexion et le travail inter-centres sociaux et Evs et encouragent une dynamique de réseau.

Le conseiller technique Avs participe au comité de pilotage de SENACS Midi Pyrénées et restitue la vision globale des centres sociaux et des Evs du Tarn. Il contribue à enrichir les débats à échelle régionale dans le cadre de l'observatoire des centres sociaux.

La Caf adapte, au regard des évolutions, sa politique d'accompagnement des structures Avs. Ainsi, ont été développés trois outils d'accompagnement sous la forme d'appel à projets :

- Formation des bénévoles ;
- Projet atelier numérique et alphabétisation ;
- Participations des habitants.

Une plaquette départementale des données d'activités des centres sociaux et des Evs sera réalisée à partir de l'outil SENACS.

Concernant les ambitions des partenaires institutionnels et associatifs, ces derniers préciseront dans la convention-cadre pluri-partenaire leur position respective dans le domaine de l'animation de la vie sociale.



8.

LA GOUVERNANCE DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

8.1 - Les grands principes retenus

Le présent schéma a pour but de définir une méthode et un processus afin de favoriser le maillage des structures de l'animation de la vie sociale sur le département et de renforcer le rôle des structures. Une démarche partenariale et une organisation stratégique qui aboutissent aux principes retenus suivants :

- Développer une politique concertée entre la Caf du Tarn et les partenaires précédemment énoncés, pour soutenir de manière globale et cohérente les équipements de l'animation de la vie sociale sur le département du Tarn ;
- Affirmer le positionnement de l'animation de la vie sociale en tant que levier de la cohésion sociale ;
- Favoriser le maillage des structures de l'animation de la vie sociale sur le département et de renforcer le rôle des structures ;
- Partager une culture commune concernant ce mode d'intervention, en particulier le principe de participation des habitants ;
- Définir des orientations et des axes de développement concertés en clarifiant les engagements de chacun ;
- Préciser les modalités du partenariat entre les parties.

8.2 - Le comité de suivi départemental du Sdavs

Le Comité de suivi reconnaît les structures de l'animation de la vie sociale comme des acteurs incontournables du développement social local par leur fonction "d'animation globale" (lieu de coordination et de concertation, lieu d'expression et de participation des habitants).

Leurs projets sociaux visent à mettre en place des stratégies pour répondre aux besoins sociaux des territoires. Ils veillent à associer et impliquer la population, dans une logique citoyenne et de cohésion sociale.

Il est composé de partenaires signataires de la convention et animé par la Caf du Tarn. Il se réunit au minimum une fois par an. Il est chargé :

- De la coordination des politiques en faveur des centres sociaux et des Evs à échelle du département ;
- De la conception et de la mise en œuvre et de l'évaluation du présent schéma d'animation de la vie sociale ;
- De la validation des travaux du comité technique ;
- De vérifier la bonne exécution des objectifs définis dans les conventions avec les équipements de l'animation de la vie sociale ;
- De la promotion et de valorisation de l'activité des centres sociaux et des Evs auprès des collectivités locales et des Epci (à partir d'une plaque SENACS – observatoire des centres sociaux à échelle départementale).

Il associe en fonction des ordres du jour toutes les personnes ressources et/ou compétentes utiles à l'accompagnement à la décision.

La recherche d'une évaluation partagée de l'action des structures

Les structures de l'animation de la vie sociale démontrent au quotidien leurs capacités d'adaptation et leurs réactivités quant aux actions à mettre en œuvre au regard des contextes sociaux en évolution et d'évènements particuliers.

Néanmoins, les temps d'évaluation partagés avec les acteurs locaux et les partenaires sont nécessaires à tous pour un "meilleur agir" sur les territoires. Cette démarche d'évaluation partagée contribue à préserver la qualité et la pertinence des actions, ainsi que la qualité de leur fonctionnement et des services qu'ils rendent aux habitants :

- 1) Contribuer à l'élaboration de diagnostic partagé et de participer à l'élaboration du projet social ;
- 2) Identifier les évolutions des territoires et partager les problèmes rencontrés ;
- 3) Présenter les évolutions envisagées dans la mise en œuvre du projet ;
- 4) Accroître l'efficacité des interventions... ;
- 5) Définir des axes d'amélioration qualitative des structures.

8.3 - Le comité technique départemental

Il regroupe l'ensemble des signataires de la convention et, par délégation, les cadres responsables des organismes et des institutions concernées et les responsables des fédérations associatives, les responsables des Pôles sociaux du Département.

Il est animé par la responsable de l'action sociale et/ou par le conseiller technique de l'animation de la vie sociale de la Caf.

Il associe en fonction des ordres du jour toutes les personnes ressources et/ou compétentes utiles à l'accompagnement à la décision.

Il a pour objectif :

- De repérer les besoins et les problématiques des territoires et d'accompagner des futurs porteurs de projets d'animation de la vie sociale.
- D'identifier et partager les problèmes rencontrés par les équipements existants ;
- De rechercher la mise en cohérence avec les politiques territoriales des Epci ;
- De proposer des méthodes ou actions à mener ;
- D'alimenter l'analyse de la situation sociale du département et communiquer sur les enjeux des acteurs institutionnels et des organismes sociaux (orientations, intentions.....) afin d'identifier les cohérences à développer.

Il se réunit au minimum deux fois par an. Il contribue à promouvoir l'activité des centres sociaux à partir de l'observatoire partagé des centres sociaux et des espaces de vie sociale à partir de l'utilisation de l'outil SENACS.

L'instance de concertation d'étude et de suivi des projets d'agrément

Cette instance est composée de membres du comité technique. Elle donne un avis consultatif.

Elle est chargée d'étudier et d'apprécier si les conditions préalables et nécessaires sont réunies en vue de l'agrément (pertinence, point de vigilance, viabilité du projet social). L'agrément du projet social des centres sociaux et des Evs est de la seule responsabilité du Conseil d'administration de la Caf du Tarn.

Cette instance s'appuie sur différents outils méthodologiques partagés et d'un socle de critères objectifs qui conditionnent l'agrément (circulaire Avs 2012 du 20 juin). Il se réunit dès lors qu'il est nécessaire d'examiner un projet d'agrément.

Au-delà des critères institutionnels prévus dans la circulaire 2012-013, des critères objectifs partagés sont à identifier par le comité de projet d'agrément. Dès lors, le croisement de diagnostics et d'indicateurs va permettre d'apprécier la pertinence d'implantation d'une structure.

Quelques exemples à consolider :

- Diagnostics de la Caf et du Département à disposition des équipements Avs ;
- Des territoires sont identifiés comme prioritaires (ZRR, politique de la ville...) ;
- Critères de vitalité sociale (services à la population...) ;
- Existence dynamique associative locale repérée et initiatives d'habitants ;
- Volonté politique et niveau d'intervention de financière des acteurs publics ;
- Réalité partenariale et concertation locale existante ;
- Mode de gouvernance et modalités de participation des habitants.

Ce comité sert également de relais pour les structures de l'animation de la vie sociale. Celles-ci peuvent solliciter cette instance comme dispositif concerté de veille et d'alerte sur les situations de difficultés des équipements de la vie sociale. Il se réunit chaque fois que cela est nécessaire.

Il accompagne les structures dans la prise en compte des évolutions des intercommunalités et des politiques institutionnelles. Il veille que les structures soient impliquées dans les différentes réflexions et enjeux des territoires.

Il apporte son concours aux centres sociaux et aux espaces de vie sociale dans le cadre de l'élaboration de diagnostics de territoire et de l'élaboration du projet social (outils méthodologiques).

CONCLUSION

Le schéma départemental de l'animation de la vie sociale constitue un outil de pilotage et de suivi des équipements de l'animation de la vie sociale dans le département du Tarn. La réalisation d'un diagnostic social partagé, participatif et conduit dans une approche territoriale de proximité est retracée fidèlement dans ce document. Ce dernier valorise l'expression des acteurs au regard des réalités locales vécues.

Cette démarche permet aujourd'hui de construire une politique départementale de l'Avs et de définir les moyens mobilisables pour améliorer le mieux vivre des familles et contribuer à l'animation de la vie sociale des territoires.

Aussi, les perspectives d'évolutions repérées et inscrites dans le Schéma vont servir de point d'appui à la mobilisation des membres du comité de suivi (Etat, Conseil départemental, Caf, MSA ; Fédérations départementales des MJC et de familles rurales, Jeunesse au plein Air, Association des maires et des élus du Tarn).

Le développement d'une culture commune concernant ce mode d'intervention au sein du comité de suivi contribue à développer des synergies des différents partenaires. Les positions partenariales vont également favoriser l'articulation des politiques publiques. Ces principes sont les éléments essentiels d'une politique concertée.

La Caf du Tarn aura élaboré, dès la fin de l'année 2016, deux schémas sociaux (Schémas départementaux des services aux familles et animation de la vie sociale). Les principes méthodologiques sont identiques et ont été construits dans une dynamique participative. Dans les deux cas, il a été mis en place des instances de suivi de la démarche pour organiser la concertation et la coordination des partenaires. En termes de perspective, et au-delà des gouvernances respectives de chaque schéma, il apparaît opportun de créer un lien entre les différents schémas départementaux et territoriaux (Sdavs, Sdsf, schéma à l'accessibilité, Scot...), ceci dans une cohérence d'ensemble en termes d'offre de service globale sur les territoires.

Ce schéma sera également pour les collectivités locales et les Epci, un document de référence, appui à de diagnostics locaux et de soutien à des projets d'équipements de l'animation de la vie sociale.

Les modalités de coopération et les engagements respectifs des partenaires du comité de suivi seront précisées dans une convention cadre pluri-partenaire.

Enfin, nous souhaitons remercier :

- La Scop Accolades, et tout particulièrement Etienne Ragot et Françoise Bezin, pour l'animation des rencontres territoriales, pour leur implication et leur volonté de favoriser la prise en compte de la parole de chaque participant ;
- Les collectivités territoriales, les communes, les associations et les centres sociaux qui nous ont réservé leur meilleur accueil et qui ont favorisé une animation réussie lors des rencontres territoriales ;
- L'ensemble des participants qui ont pu apporter leurs connaissances et leurs vécus respectifs des territoires. De ce fait, ils ont ainsi contribué à l'élaboration du schéma départemental de l'animation de la vie sociale.

ANNEXES

- ① Discours des membres du comité de suivi
- ② Charte de la laïcité

Discours de la Déléguée du Préfet pour la politique de la ville lors de la restitution du Sdavs le 19 octobre 2016

1. Les liens entre le Sdavs et la politique de la ville QPV

L'inscription dans ces travaux du Sdavs est le lien fort qui relie la Caf à la "politique de la ville" à plusieurs titres :

- la signature par la caf des 5 contrats de ville du département,
- la signature d'une convention interministérielle entre la Cnaf et le ministre de la ville,
- la convention d'objectif et de gestion signée plus globalement entre la Cnaf et l'État.
- [Pertinence](#)

La politique de la ville dans le Tarn reste modeste : de petits territoires, morcelés en 11 zones qui représentent environ 19 350 habitants, soit 5 % de la population tarnaise.

C'est tant mieux en regard du critère "la concentration de pauvreté", qui prévaut à cette reconnaissance de QPV, mais c'est quand même trop. C'est une priorité de l'État que de développer une politique spécifique et bien ciblée en direction des zones où la concentration de la pauvreté est la plus forte : réduire les écarts entre les quartiers les moins favorisés et les plus favorisés.

Ce schéma ne peut donc ignorer cette part de la population qui souffre plus que les autres de ces écarts de richesse.

- [Constat des équipements en QPV](#)

L'autre lien que nous avons est celui de la présence de centres sociaux et d'espaces de vie sociale (Evs) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) :

- Sur 10 centres sociaux dans le Tarn, 6 sont situés en QPV soit 2/3.
- Sur 6 EVS validés ou en voie de l'être, 2 sont en QPV soit 1/3.

Cela signifie que 8 QPV sur 11 ont un équipement fortement accompagné par la Caf.

Avec les espaces de vie sociale, nous avons certainement des "cartes à jouer" pour renforcer encore cette présence.

- Articulation avec les contrats de ville, ministère de la ville "convention interministérielle" et la COG

Tous les CDV signés présentent une clause de mise en cohérence ou une articulation avec les schémas et dispositifs existants auxquels ce schéma ne fera pas exception.

En outre, la Caf et les centres sociaux sont au cœur de la dynamique des contrats de ville de nouvelle génération (CDVng), tout particulièrement concernant la participation des habitants, la jeunesse et le soutien à la parentalité.

2. Le témoignage

Vous avez souhaité recueillir le témoignage de l'agent de l'Etat qui a participé aux travaux de préparation de ce schéma. Je vous ferai donc part de mon ressenti en répondant aux trois questions que vous avez posées :

A. comment avez-vous vécu de la démarche SDAVS ?

- Philosophie

Quand cette démarche a été initiée, ma première réaction a été : quel temps devrais-je y consacrer ? Quel type de contribution sera souhaité ? Ma place est-elle là ?

Mais à bien y réfléchir, ce type d'interrogation n'était pas pertinent.

L'équipe de direction de la Caf aurait pu traiter ce dossier en chambre, entre soi. Elle ne l'a pas voulu ainsi. Elle a choisi d'aller vers les territoires et ses acteurs et de construire ces nouvelles orientations avec eux.

C'était une réelle opportunité que d'entrer dans cette dynamique de travail au service des habitants, de leur territoire de vie et de leurs acteurs.

- Cadre

Le choix de confier l'animation de ces travaux à un intervenant extérieur au département a permis d'assurer une neutralité d'approche et une capacité nouvelle à interroger nos pratiques.

Le choix d'organiser les rencontres au plus près des habitants et des acteurs des territoires a permis à tous de découvrir et de mesurer les efforts à consentir pour organiser le partenariat, tant relationnels que géographiques.

La volonté d'inviter les élus dans ces espaces de travail a permis à tous et à chacun de se connaître ou reconnaître dans ses contraintes et d'améliorer la compréhension.

- Contenu

J'ai rencontré des professionnels et des élus que je ne connaissais pas parce qu'ils interviennent dans des domaines et/ou des territoires qui n'entrent pas dans les missions qui m'ont été confiées.

J'ai pris mieux conscience de l'isolement géographique de certaines zones, de la diversité des acteurs, des questions mais aussi de certaines similitudes.

Dans ce schéma en construction, les zones classées en politique de la ville (QPV) apparaissent, pour une fois, bien équipées, mais la solitude des acteurs, non pas géographique mais due aux modes de fonctionnement des réseaux partenariaux, peut être une réalité pas plus simple à traiter qu'en zone de montagne ou de campagne.

Je retiendrai ce nécessaire travail sur la coordination, pierre angulaire commune à tous les territoires, mais qui recouvre certainement des périmètres et contenus différents.

Si je n'évoque que les aspects positifs de la démarche, c'est que je sais que l'équipe de direction de la Caf va pouvoir en exprimer les points faibles et d'amélioration, en termes de :

- présence des habitants,
- mobilisation des élus,
- traitement différencié de la ville et de la campagne,
- nécessaire toilettage des propositions d'accompagnement des projets de territoires par le financement de postes de coordonnateurs ... et j'en oublie.

B. ***la démarche partagée, ce qu'elle est susceptible de produire en terme de perspectives quant à votre implication sur le champ de l'animation de la vie sociale ?***

- Une meilleure implication des acteurs

L'implication des acteurs de la PV est évidemment acquise dans ce champ de cohésion sociale. Et vous pourrez compter sur l'implication des délégués du Préfet dans la conduite de projet et l'accompagnement de la stratégie collégiale.

- Un renforcement du partenariat et du travail en réseau

Les échanges l'ont fortement mis en lumière, le partenariat n'est pas un vocable, c'est surtout une réalité de terrain : pourquoi travailler ensemble ? Quelles déconvenues entraînent le cloisonnement, l'isolement des acteurs au service des mêmes habitants et territoires ?

Comment favoriser l'implication des habitants, si la perception qu'ils ont des services au public présente des incohérences, des freins et empêche l'innovation et la prise en compte de leurs idées ?

- *Un ajustement du positionnement "coordonnateurs"/centres sociaux/espaces d'animation de la vie sociale*

Je porterai mon attention et ma vigilance sur l'articulation et la complémentarité harmonieuses avec les équipes CDV et les centres sociaux, plus particulièrement en ce qui concerne la participation des habitants (dont les conseils citoyens). Les conseils citoyens qui naissent à peine dans nos territoires et dont les montées en compétence et en actions nécessiteront le soutien de tous pour permettre aux habitants des QPV de mieux s'impliquer pour le mieux vivre dans leur quartier.

J'ai aussi entendu une demande de clarification, d'évolution de ces postes de coordonnateur, pour mieux prendre en compte le contexte actuel : l'ensemble des tranches d'âge, le type d'activités à coordonner, les conventionnements avec les différentes administrations et institutions pour un même thème.

La concertation interinstitutionnelle semble être une opportunité pour apporter simplification de gestion et harmonisation territoriale... et **surtout** ...meilleure lisibilité de l'action publique.

3. votre accord quant au principe de poursuivre le travail partenarial

Vous le comprenez, la politique de la ville ne peut que se réjouir d'un tel travail et surtout dans une poursuite de cette collégialité. Ces travaux ouvrent un chantier long et aux multiples facettes pour commencer à changer de paradigme en ce qui concerne les questions de services au public dans la proximité.

Je vous remercie de votre attention.

Dominique ARENES
Déléguée du Préfet

Discours de Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord lors de la restitution du Sdavs le 19 octobre 2016

Depuis longtemps, la MSA participe au développement social des territoires ruraux et à la mise en place, avec ses partenaires, d'actions et de services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations vivant en milieu rural. La MSA Midi-Pyrénées Nord s'implique ainsi dans l'élaboration des "schémas départementaux de l'animation de la vie sociale" sur les quatre départements qu'elle couvre : l'Aveyron, le Lot, le Tarn et le Tarn et Garonne.

Son action s'inscrit dans le cadre d'une volonté affirmée : contribuer au "mieux être ensemble" sur les territoires ruraux. Pour cela, forte de son réseau d'élus, de travailleurs sociaux et de partenaires, elle accompagne les territoires pour :

- harmoniser, améliorer l'offre et l'accès aux services,
- développer les solidarités et le lien social.

La MSA Midi-Pyrénées Nord accompagne 15 centres sociaux ruraux dans leur fonction "animation globale" mais également sur des projets spécifiques permettant une meilleure prise en compte de besoins spécifiques tels que la lutte contre l'isolement, l'engagement citoyen des jeunes et des plus âgés ou encore la prévention santé. Elle accompagne également les projets dynamisant les territoires dans le cadre de sa politique de subvention et de dispositifs spécifiques tels que le "soutien aux initiatives locales (SIL)" ou encore l'appel à projets jeunes "mieux vivre en milieu rural".

La démarche engagée sur le Tarn est riche de la diversité des 200 personnes ayant contribué au diagnostic. Le diagnostic ne constitue cependant qu'une première étape, beaucoup reste encore à faire en particulier pour les territoires ruraux. La réussite de la démarche à conduire repose sur la mobilisation de tous les acteurs et en particulier celle des communes et des intercommunalités. La MSA Midi-Pyrénées Nord poursuivra son action à vos côtés pour accompagner les territoires ruraux à mieux prendre en compte la question de l'animation de la vie sociale et plus largement celle du "mieux vivre ensemble".

Michaël SILORET
Responsable-Adjoint action sociale

Discours de la Fédération départementale des MJC du Tarn lors de la restitution du Sdavs le 19 octobre 2016

Vécu de la démarche :

La FD MJC, qui fédère les 48 MJC du département du Tarn, a apprécié d'avoir été associée à la réflexion sur la définition du Sdavs tant au niveau du comité de suivi que sur les territoires d'intervention.

La volonté d'associer le plus largement possible tous les acteurs concernés par l'animation de la vie sociale a été un élément fort de la démarche. Ayant suivi depuis le début, les travaux du comité de suivi et participé à quelques réflexions sur l'un des territoires, j'ai apprécié la méthode de travail proposée par la Caf et Accolades : dynamique, participative et conviviale. Elle a favorisé l'expression des points de vues et a été respectueuse de ces expressions, elle a été fidèle quant aux retours proposés.

Plus concrètement, ce travail a permis, de mon point de vue, d'ouvrir des plages de rencontre entre des acteurs *qui, souvent se connaissaient déjà, qui parfois se découvraient sous de nouvelles facettes ou hors de contextes formels ou cadrés, qui enfin pour certains se découvraient purement et simplement.* Au-delà de la rencontre, ces temps souvent très animés, ont favorisé les échanges d'informations, de connaissances pour parvenir au diagnostic territorial présenté précédemment. Enfin certaines pistes d'action ont été émises.

Si je reviens aux MJC, je pense pouvoir dire qu'elles sont inscrites dans la vie des territoires et qu'elles contribuent à l'animation de la vie sociale là où elles sont implantées (le rapprochement récent, entre la MJC de Mazamet et le centre social de La Lauze en est un premier signe important). Elles prennent appui sur les valeurs de l'éducation populaire pour mettre en place, en direction de tous les publics et des jeunes en particulier, des actions liées à la culture, l'éducation, la solidarité, le vivre ensemble...

A l'heure actuelle, elles sont, comme toutes les associations je crois, très prises ; pourtant leur participation à la démarche proposée par la Caf témoigne de leur intérêt à être en phase avec leur territoire et à construire avec d'autres, pour un mieux-être sur ces territoires.

Les perspectives sont présentes dans le document.

De la place qui est la mienne, je pense en effet, qu'il faut continuer pour ne pas perdre tout ce travail et toutes les énergies qui se sont manifestées; la question étant maintenant de définir le comment faire et le que faire : Comment prolonger le mouvement amorcé ? Comment élargir l'éventail de la participation ? Quelles priorités retenir dans les préoccupations qui sont remontées et quels projets d'action construire ? Et surtout face à ces préoccupations et aux enjeux repérés, quels supports d'animation, légitimes et reconnus, faire exister sur les territoires, pour maintenir la dynamique partenariale, faciliter les mises en synergie et les mutualisations ?

Ce que je connais des MJC me conduit à penser et à dire que si elles ne peuvent pas engager leurs moyens financiers associatifs sur des dispositifs d'animation et de concertation ; par contre, elles peuvent être actrices sur les territoires et parties prenantes dans les partenariats pour bon nombre des thématiques mises en relief (jeunesse, intergénérationnel, mixité sociale...).

Pour ce qui est du niveau départemental la FD MJC, en tant que tête de réseau, verrait l'intérêt de maintenir un comité de suivi, en lien avec les territoires, dans un rôle de veille, de diffusion et de valorisation des initiatives, de transmission et de transfert des méthodologies.

L'état des lieux est réalisé, les forces existent, des actions se déroulent déjà, d'autres pistes d'actions sont identifiées, reste à prolonger le mouvement engagé.

Paulette DURIGON
Présidente

Discours de la Fédération départementale des familles rurales du Tarn lors de la restitution du Sdavs le 19 octobre 2016

Bonjour à toutes et à tous,

Je me présente : Anne Esteveny, Présidente de la Fédération familles rurales du Tarn. Nous regroupons 35 associations locales sur le Tarn et le Tarn et Garonne et menons des actions dans divers domaines et dans l'objectif d'améliorer la qualité de vie des familles habitant des territoires ruraux. (Exemple d'actions menées au niveau fédéral : l'accompagnement des associations, la Friperie Itinérante, les soirées parentalité, formations BAFA, entre autres). Chaque association locale est libre de mener les activités qui l'intéresse, mais surtout qui répondent à un besoin : petite enfance, enfance, jeunesse, des ateliers de créations, activités sportives, sécurité routière, culture, animations diverses...

4 de nos associations ont mis en place un Evs : les associations du Causse (Vaour), Vénès, Valence dans le Tarn et Monclar de Quercy dans le Tarn et Garonne.

Donc, c'est tout naturellement que nous sommes entrés dans la démarche du Schéma départemental de l'animation de la vie sociale. D'un côté, la Fédération a suivi cette démarche par le biais du comité de suivi et de l'autre, dans les réunions de territoire, sachant que nos 3 associations locales, porteuses d'un Evs dans le Tarn, se sont également impliquées dans ces rencontres de territoire.

Cette démarche fut intéressante pour nous, Fédération. Nous avons, dans ce cadre, pu rencontrer et travailler avec de nombreux partenaires. Cela nous a permis d'enrichir notre connaissance des territoires, leurs enjeux, leurs forces et leurs limites. Les associations locales ont aussi pu s'appuyer sur les résultats de ces rencontres pour affiner leur connaissance de leur zone d'intervention, établir un diagnostic de territoire plus précis, ce qui leur a permis de bien cibler les actions à mener dans le cadre de leurs Evs.

Pour ce qui est de notre implication dans le champ de l'animation de la vie sociale, nous souhaitons poursuivre l'accompagnement des espaces de vie sociale et si possible le développer. Au printemps dernier, le Conseil d'administration de Familles Rurales a réécrit son projet fédéral pour 2016-2018 et a validé cette orientation.

Concrètement, nous avons une personne ressource qui a été mise à disposition et qui accompagne régulièrement les Evs de notre réseau, plusieurs fois par an. Elle va continuer d'accompagner les associations porteuses d'un Evs.

Nous allons également proposer des formations spécifiques sur les problématiques rencontrées dans le cadre des Evs, à destination des salariés et bénévoles. Nous envisageons de mettre en place une formation sur les techniques de diagnostic de territoire, sur le travail de partenariat et sur l'implication des habitants.

De plus, nous souhaitons accompagner de nouveaux projets de création d'Evs. Nous sommes en effet convaincus de leur pertinence sur nos territoires ruraux et souhaitons faire profiter des porteurs de projet de notre expérience et de nos compétences sur ce champ.

C'est pourquoi, je vous confirme le souhait de Familles rurales de poursuivre ce travail commencé au sein du comité de suivi. Nous attendons de lire la charte ou convention que vous allez nous proposer pour formaliser cet engagement. A priori nous la signerons !

Anne ESTEVENY
Présidente

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1
LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE
La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2
LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ
La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3
LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE
La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4
LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS
La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5
LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME
La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6
LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS
La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7
LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ
Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrié et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8
AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE
La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9
AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE
La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.





Rassemblement départemental des centres sociaux du Tarn en 2015